



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Agence de l'eau
Loire-Bretagne

RAPPORT d'activité 2024



CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVRIL 2025

Présidente : Sophie Brocas, préfète de la région Centre-Val de Loire

1^{er} Vice-Président : James Gandrieau

2^e Vice-Présidente : Catherine Schaepelynck

Collectivités territoriales :

Philippe Albert, Lydie Bernard, Jean-François Bridet, Cécile Gallien, James Gandrieau, Betsabée Haas, Marguerite Lamour, Jean-Louis Ledoux, Frédy Poirier, Nathalie Rousset et Yann Soulabaille.

État et ses établissements publics :

- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Centre-Val de Loire, délégué de bassin ou son représentant,
- la secrétaire générale pour les affaires régionales de Centre-Val de Loire, ou son représentant,
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne, ou son représentant,
- la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Centre-Val de Loire, ou son représentant,
- la directrice régionale des finances publiques de Centre-Val de Loire et du département du Loiret, ou son représentant,
- la directrice régionale de l'économie, du travail, de l'emploi et des solidarités du Centre-Val de Loire, ou son représentant,
- la directrice interrégionale de la mer Nord-Atlantique, ou son représentant,
- la directrice générale de l'agence régionale de santé de Centre-Val de Loire, ou son représentant,
- le directeur du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, ou son représentant,
- le directeur régional des Voies navigables de France, ou son représentant,
- le directeur général de l'Office français pour la biodiversité, ou son représentant.

Usagers non économiques :

Éliane Auberger, Régine Bruny, Gilles Deguet, Jean-Paul Doron, Gilbert Le Maignan.

Usagers économiques :

Jean-Paul Combemorel, Catherine Daval, Philippe Noyau, Catherine Schaepelynck, Mickaël Vallée.

Personnalité qualifiée :

Dominique Darmendrail.

Les représentants du personnel :

Rémy Marques, Florence Barre (suppléante).

Édité en mai 2025

par l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Photo en couverture : Loire Bretagne - Saint Genou

© Instapades Studio

ÉDITOp.3

2024, EN CHIFFRESp.4

2024, LES TEMPS FORTSp.6

LES INSTANCES DE BASSINp.8

LES AIDES.....p.10

Adaptation au changement climatique p.12

Redonner leurs fonctionnalités aux écosystèmes aquatiques..... p.14

Protéger les eaux littorales..... p.16

Réduire les rejets d'eaux polluées
pour faire face au dérèglement climatique p.18

Sécuriser la ressource en eau potable face aux déficits p.20

Les acteurs économiques agissent pour préserver la ressource p.22

Expérimenter avec les agriculteurs pour réduire leur impact p.24

Agir face au changement climatique..... p.26

Sur les territoires des délégations p.28

LES REDEVANCESp.40

Des redevances pour aider à réduire les pressions sur l'eau..... p.41

PLANIFICATION & GOUVERNANCE LOCALEp.44

Projet d'enjeux 2028-2033 p.45

LA COOPÉRATION INTERNATIONALEp.48

Pour l'accès à l'eau dans les pays en développement p.49

LA SENSIBILISATIONp.52

Informier, communiquer et sensibiliser..... p.53

LA CONNAISSANCEp.56

La connaissance des milieux au service de la restauration
du bon état des eaux p.57

Surveillance de l'état des eaux..... p.58

LES MOYENSp.60

Mobiliser pour agir p.61

RÉALISATION DU BUDGETp.62

ORGANIGRAMME.....p.63



Sophie Brocas Préfète de la région Centre-Val de Loire et présidente du conseil d'administration

« 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau traduit à l'échelle du bassin, l'ambition du Plan eau national, en accélérant les investissements. »

A lors que la planification écologique continue de se déployer sur l'ensemble des territoires, pour répondre aux défis du changement climatique et de la préservation de la biodiversité et des ressources, je me réjouis de l'adoption fin 2024 du nouveau programme d'intervention de l'agence de l'eau pour la période 2025-2030.

Avec un budget inédit de 2,43 milliards d'euros soit une augmentation de 300 millions d'euros sur 6 ans, ce 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau traduit à l'échelle du bassin, l'ambition du Plan eau national : accélérer les investissements pour renforcer la qualité de l'eau et sa disponibilité sur l'ensemble du bassin ; favoriser les solutions fondées sur la sobriété des usages et la résilience, et en protéger les milieux aquatiques et la biodiversité associée. Son budget repose sur un effort collectif de tous les acteurs de l'eau (collectivités, acteurs économiques et non économiques) qui traduit la conscience de l'intérêt général qui s'exprime au sein des instances de bassin.

60 ans après la première loi sur l'eau de 1964, cette collégialité, garante de la qualité des décisions prises et de leur cohérence avec les spécificités des territoires au sein d'un bassin aussi vaste conforte le modèle français des agences de l'eau, modèle fondé sur les principes profondément républicains de dialogue et de solidarité entre territoires et entre acteurs.

Le 12^e programme, c'est également le lancement des « accords de territoire », une nouvelle forme de contractualisation, qui permet une vision intégrée, en lien avec les orientations du 12^e programme. Une seule programmation globale, une seule gouvernance : cet outil a été conçu dans un souci de simplification, de souplesse et d'efficacité.

Pour relever le défi collectif du bon état, où qualité et quantité s'entrecroisent, avec les enjeux de santé, d'aménagement et d'attractivité des territoires, je sais pouvoir compter sur la mobilisation des membres du conseil d'administration pour se faire le relais de ce programme auprès de leurs territoires et des acteurs qu'ils représentent, ainsi que sur l'engagement et la qualité des services de l'agence, à Orléans comme dans les délégations territoriales.



Loïc Obled Directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

« L'agence de l'eau assume des aides prioritaires avec son 12^e programme. »

Le 15 octobre 2024, j'ai eu le plaisir de voir le 12^e programme d'intervention adopté à une large majorité par le conseil d'administration, après un avis du comité de bassin, également très favorable. Accompagnées

par les services de l'agence et de l'État, les instances ont travaillé dans un climat serein et constructif. Prenant en compte la lettre de cadrage du Gouvernement déclinant le Plan eau, elles ont fait vivre la démocratie de l'eau pour aboutir, après 18 mois de débats, à un programme ambitieux, financé par des redevances en augmentation et désormais pensées pour faire évoluer la consommation d'eau vers des pratiques plus respectueuses.

L'agence a donc sa feuille de route pour 6 ans. De 2025 à 2030, 2,43 milliards d'euros devraient être mobilisés pour faire face aux enjeux du dérèglement climatique, de la qualité de l'eau et de la biodiversité. Cela ne répondra cependant pas à une augmentation importante des demandes d'accompagnement des acteurs, confrontés à des défis importants. Avec l'expérience du 11^e programme nos parties prenantes ont assumé une réelle priorisation, visant à concentrer les efforts là où nous pouvons espérer un résultat concret, pour atteindre le « bon état » des masses d'eau.

2024 a été une année particulière. Deux ans après un été 2022 critique, et alors que le nouveau cycle de la PAC s'engageait,

l'agence a été à ce point sollicitée qu'elle a été contrainte, dès le mois de juillet, à ne plus accepter de demandes d'aide, l'ensemble des engagements autorisés par le 11^e programme ayant été épuisés.

Au-delà de ces difficultés, 2024 a encore été une année de réussites et de projets menés en commun avec les acteurs. Je pense aux nouveaux accords de résilience dans le Finistère et en Creuse visant la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, à la poursuite de l'expérimentation des paiements pour services environnementaux dans les aires de captage, au travail de prospective pour imaginer nos territoires en 2050, au lancement de l'étude Hydrologie, milieux, usages et climat (HMUC) sur l'axe Loire réalignement, aux travaux sur le prochain SDAGE, à la sensibilisation et à la mobilisation de tous les publics à travers nos partenaires, etc.

Quelques mois après mon arrivée, signer aujourd'hui cet éditorial me permet de saluer le travail de mon prédécesseur, Martin Gutton, de mon adjoint, Valéry Morard, qui a assuré un long intérim, et celui de l'ensemble des équipes de l'agence dont je tiens à souligner le haut niveau d'engagement, d'expertise et de connaissance des territoires.

La plus belle des réussites de l'agence est ce qu'en disent nos partenaires. Ce rapport d'activité leur donne la parole. Je vous en souhaite une bonne lecture.

2024, EN CHIFFRES

469 MILLIONS D'EUROS
d'aides attribuées en 2024
par l'agence de l'eau.

4 535 projets aidés financièrement
et 398 projets ont bénéficié
des fonds de l'État gérés par
l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

55

nouveaux
contrats
territoriaux
ou contrats renouvelés
ont été validés en 2024

7 617
ABONNÉS ACTIFS



à la lettre
électronique
l'actu de l'eau
en Loire-Bretagne

S'inscrire : <https://lc.cx/LettreElectro>

2,49

MILLIARDS D'EUROS

C'est la capacité
d'intervention du 11^e programme
d'intervention révisé en 2024.



Un budget alloué au bon état
des eaux et à l'adaptation au
changement climatique, voté par
le comité de bassin Loire-Bretagne.

87 %

DE LA SUPERFICIE
DU TERRITOIRE
COUVERTE PAR DES
SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)



in **14 922** ABONNÉS
au compte
LinkedIn
@LoireBretagne

1 420 ABONNÉS
à la chaîne
YouTube
@AgencedeleauLoireBretagne



Bigbang.fr

737 km
de cours d'eau ont
été restaurés en 2024

et **48** OUVRAGES
AIDÉS POUR ÊTRE RENDUS
FRANCHISSABLES (classés en
liste 2 de l'article L.214-17 du code de
l'environnement)



Gestion des eaux
pluviales : superficie
désimperméabilisée
ou déracordée
en 2024

1 152 436 m²



7

Dossiers web
thématiques

sur le site de l'agence
Loire-Bretagne
agence.eau-loire-bretagne.fr



909

DEMANDES
D'INFORMATION

(renseignements et données),

81%

DE RÉPONSES TRAITÉES
DANS LE DÉLAI
RÉGLEMENTAIRE D'UN MOIS.

11

webinaires organisés pour
favoriser l'échange entre les
acteurs de l'eau et permettre :

- d'échanger sur les pratiques,
- de partager et mutualiser les expériences,
- d'avoir des informations sur les politiques de l'agence de l'eau.

Les rencontres de l'eau
en Loire-Bretagne

100%

DES PROCÉDURES
DE DEMANDES D'AIDE
SONT DÉMATÉRIALISÉES

 demarches-simplifiees.fr

2024, LES TEMPS FORTS



L'agence de l'eau présente aux 25 ans du CGLE

Depuis 25 ans, l'agence de l'eau Loire-Bretagne est un partenaire privilégié de ce carrefour organisé par le réseau IdealCo à Rennes.

Les 31 janvier et 1^{er} février 2024, ce rendez-vous majeur dans le domaine de l'eau en France a réuni plus de 15 000 acteurs de l'eau et 550 exposants pour confronter analyses et expériences. Un nouvel espace « Solutions fondées sur la nature » sur lequel l'agence était présente a suscité un fort engouement. Durant ce carrefour, l'agence a organisé une séance plénière commune avec le conseil régional de Bretagne sur l'engagement des acteurs publics sur la sobriété de demain. Elle a également proposé un atelier valorisant son plan de résilience et les initiatives pour une gestion résiliente et concertée de l'eau dans les territoires.

En complément, les équipes de l'agence de l'eau ont répondu aux questions des porteurs de projets, sur un stand commun avec le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.



L'agence de l'eau lauréate des Victoires des acteurs publics

Le 7 février 2024, à l'Assemblée nationale, l'agence de l'eau Loire-Bretagne s'est vue décerner, dans la catégorie Organisation, une Victoire des acteurs publics pour le projet « Des accords de résilience pour mieux faire face au dérèglement climatique ». Ce prix valorise la mise en œuvre et l'accompagnement sur le bassin d'un outil innovant de contractualisation avec les collectivités territoriales : « l'accord de résilience ».

Depuis 2023, les « accords de résilience » permettent aux collectivités en difficulté sur l'eau potable de se regrouper pour structurer leur action et leur fonctionnement afin de garantir la disponibilité de la ressource sur leurs territoires et atteindre les objectifs de réduction des prélèvements prévus dans le plan eau (une baisse de 10 % pour tous les usages, dont les usages domestiques).

Au CFIA, l'agence de l'eau partenaire des industriels pour réduire leur consommation d'eau



À l'invitation de Bretagne développement innovation, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a activement participé au carrefour des fournisseurs de l'industrie agroalimentaire (CFIA) à

Rennes du 12 au 14 mars 2024 sur l'espace « L'usine agro du futur ». L'agence a organisé un temps fort d'échanges avec une table ronde regroupant des industriels de l'agroalimentaire. Sur la base d'expériences concrètes, menées avec le soutien de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, les dirigeants des entreprises Olga, Candia, Fleury Michon et Bahier ont expliqué comment ils envisagent l'avenir de leurs activités dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau. Trois ateliers thématiques sur les aides et redevances ont souligné l'expertise technique et l'accompagnement financier possible de l'agence de l'eau pour réduire l'impact des entreprises sur les milieux aquatiques.

« Le Grand Lab'Eau » à Limoges : l'agence de l'eau partenaire du colloque professionnel

Du 10 au 12 octobre 2024, Limoges Métropole a organisé « Le Grand Lab'Eau » un événement majeur de sensibilisation aux enjeux de l'eau. Durant ce temps fort et dans le cadre des 60 ans de la loi sur l'eau, une journée était entièrement dédiée aux professionnels du secteur. Coconstruit et financé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, ce colloque avait pour thème « 60 ans de politique de l'eau, quels héritages et quels enjeux face aux défis climatiques ? ».

Rythmée par des conférences, ateliers et visites de terrain, cette rencontre a mis en valeur les enjeux actuels et futurs de cette ressource essentielle. L'occasion de partager les meilleures pratiques en matière de gestion durable de l'eau avec des expériences locales et internationales.



© AELIB

L'étude HMUC « axe Loire » : un enjeu stratégique

Le 3 octobre 2024, près de 130 participants ont assisté à la réunion de lancement de l'étude hydrologie, milieux, usages, climat (HMUC) « axe Loire » et de l'analyse de cohérence à l'échelle de son bassin versant. Colonne vertébrale du bassin versant Loire-Bretagne, la Loire est un vecteur essentiel de la solidarité entre les populations de l'amont et toutes celles de l'aval. L'enjeu stratégique de cette étude est de veiller à une gestion de l'eau solidaire, durable et équilibrée sur l'axe Loire en préservant les fonctionnalités des milieux aquatiques tout en tenant compte des effets du dérèglement climatique. À la suite d'une coconstruction avec l'ensemble des acteurs du territoire, les principaux résultats seront pris en compte dans la rédaction du futur Sdage Loire-Bretagne.



Cycl'eau : le rendez-vous professionnel territorial à Orléans

Les 9 et 10 octobre 2024, Orléans a accueilli pour la première fois Cycl'Eau

Centre-Val de Loire, le salon professionnel dédié à la gestion durable de l'eau.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne, le conseil régional Centre-Val de Loire, Orléans Métropole, le BRGM et le Pôle Aquanova ont reçu les nombreux visiteurs sur le Village des partenaires et le Village de l'innovation. Durant les 2 jours de salon, des conférences institutionnelles ont été proposées sur les thématiques emblématiques du territoire : réutilisation des eaux usées traitées (REUT), micropolluants, disponibilité de la ressource, eau dans la ville, sobriété, enjeux du numérique. Avec plus de 70 exposants et un espace emploi & formation, ce salon a été l'occasion de rencontres et de retours d'expérience entre acteurs économiques et politiques.



Consultation nationale sur l'eau et les inondations : cinq forums organisés sur le bassin

Afin d'éclairer la consultation nationale et favoriser les échanges, le comité de bassin Loire-Bretagne a organisé une série de 5 forums sur l'ensemble de son territoire du 19 au 27 novembre 2024.

Ces forums ont permis d'expliciter les contributions attendues des assemblées sur la consultation nationale sur l'eau et les inondations, en amont de l'ouverture de celle-ci. Une consultation essentiellement numérique, avec un questionnaire disponible en ligne pour les habitants du bassin Loire-Bretagne. La consultation a été relayée dans tous les supports de communication de l'agence et également dans le réseau « France Services » du bassin par le biais d'un kit communication incitant les habitants à se mobiliser.

En savoir plus : <https://lc.cx/ConsultationEnjeux>



© DR

Salon des maires : lancement des 12^{es} programmes d'intervention 2025-2030

Du 21 au 23 novembre 2024, les 6 agences de l'eau ont présenté, lors du salon des maires et des collectivités locales à Paris, leurs 12^{es} programmes d'intervention 2025-2030.

Les 6 directeurs des agences ont mis en avant des programmes ambitieux avec plus de 13 milliards d'euros d'aides apportés aux porteurs de projets sur la période 2025-2030. Deux autres temps forts ont rythmé ce salon avec les conférences « Ademe et les agences de l'eau : l'outil « Nos gestes climat/calculer votre empreinte carbone et eau » et « Présentation de la réforme des redevances des agences de l'eau ».

Accéder à la vidéo : <https://lc.cx/Les12eProgrammes>

LES INSTANCES DE BASSIN

Photo : Adobe stock- kasto



Thierry Burlot

Président du comité de bassin
Loire-Bretagne

*2024 : une année
charnière pour l'eau
et sa gouvernance*

« L'année 2024 a été marquée par des travaux de longue haleine et une mobilisation sans faille des membres du comité de bassin et des équipes de l'agence pour élaborer le 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau.

Dans un contexte de défis croissants pour la ressource en eau, nous avons su mener un dialogue approfondi avec l'ensemble des acteurs – collectivités, usagers, agriculteurs, industriels, associations – afin de bâtir un programme ambitieux et partagé. La recherche du consensus est plus que jamais essentielle pour répondre aux enjeux de la qualité et de la disponibilité de l'eau.

Cette année a aussi été l'occasion de fêter le 60^e anniversaire de la loi sur l'eau de 1964. Une loi fondatrice qui a posé les bases d'une gestion concertée et décentralisée de l'eau en France. Ce modèle de gouvernance, incarné par les comités de bassin, a prouvé sa pertinence en permettant des décisions adaptées aux réalités locales, dans une vision de long terme.

Mais répondre aux défis actuels exige aussi des moyens financiers à la hauteur des enjeux. L'adaptation au changement climatique, la préservation des milieux aquatiques et la sécurisation de la ressource nécessitent des investissements croissants. La question de la fiscalité de l'eau et des ressources disponibles pour accompagner les territoires doit donc être au cœur des réflexions.

Face aux attentes sociétales et aux urgences environnementales, nous devons poursuivre cette dynamique collective. L'engagement de tous reste la clé pour préserver l'eau, patrimoine commun précieux et essentiel à la vie comme aux activités humaines. »



Philippe Albert

Président de la commission
Programme

*Ensemble pour
le 12^e programme*

« 18 mois de travaux des membres de nos instances et plus de 60 réunions auront été nécessaires pour construire le 12^e programme.

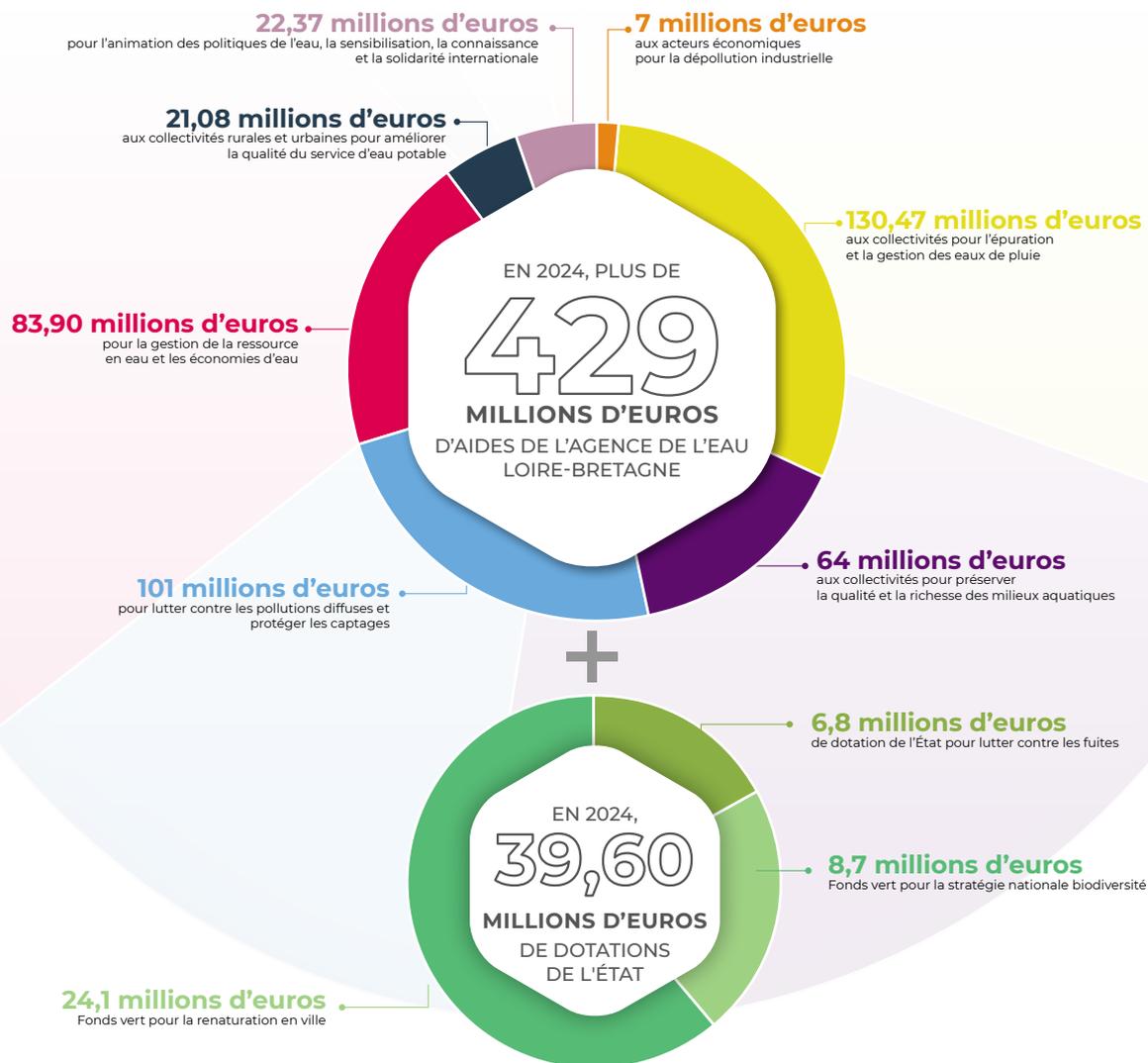
La phase d'élaboration a confirmé l'expertise reconnue de l'agence de l'eau, au service de la ressource en eau, avec la mobilisation de leviers en faveur de la transition écologique au cœur et au service des territoires. Dans un contexte national compliqué, nous avons abouti à la construction d'un 12^e programme prometteur en montants et en dispositifs. C'est la preuve d'une politique collective, participative et ambitieuse qui fonctionne. Ce succès souligne également la vocation territoriale du programme d'intervention portée par les acteurs du bassin, avec une réelle prise en compte des enjeux du dérèglement climatique. Nous nous sommes appuyés sur les retours d'expérience du 11^e programme avec le plan de résilience, l'intégration des eaux pluviales, les appels à projets lancés par exemple. Nous avons tous constaté le succès et la synergie créés par l'agence de l'eau au cours de ce 11^e programme.

En synthèse, je retiens, tout d'abord, la volonté de tous les acteurs (économiques, collectivités, associations, représentants de l'État) de mettre les recettes financières à la hauteur des enjeux environnementaux. La validation, à l'unanimité, de l'augmentation des recettes, en lien avec le cadrage gouvernemental, souligne l'engagement clair de tous les collèges constitutifs du comité de bassin. Ensuite, je mets en avant la volonté de prioriser les interventions de l'agence de l'eau. Les choix faits par les instances, même s'ils n'ont pas été simples à faire, ont permis de conserver un équilibre entre les objectifs opérationnels fixés, l'efficacité des interventions et la capacité financière à engager sur six ans. Et maintenant pour faire vivre, ce 12^e programme, il nous faudra être agiles en sachant nous adapter suivant l'actualité ! »

LES AIDES



RÉPARTITION DES AIDES
DE L'AGENCE DE L'EAU
LOIRE-BRETAGNE EN 2024





Bernadette Doret

Directrice des politiques
d'intervention
agence de l'eau Loire-Bretagne

*Une dynamique
d'engagements inédite*

« Cette dernière année de

mise en œuvre du 11^e programme aura permis d'attribuer 469,56 millions d'euros d'aides, pour des projets en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, soit le montant le plus élevé de ces 6 années.

Plusieurs facteurs ont soutenu en 2024 cette dynamique d'engagements inédite. La mobilisation des mesures du plan de résilience de bassin 2023-2024 lancé en avril 2023 en déclinaison du plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau. Les 3 appels à projets relancés en 2024 pour un total de 120 millions d'euros ont rencontré un vif succès.

La demande gouvernementale de financer sur 2023-2024 près de 120 millions d'euros d'aides directes en faveur des agriculteurs, dans le cadre du Plan stratégique national, a amplifié cette situation.

Un travail de sélection des dossiers a été réalisé en tenant compte des priorités du 11^e programme, du démarrage des travaux, de la fragilité financière du maître d'ouvrage, de la possibilité de reporter l'engagement sur le 12^e programme. Dès la fin du printemps 2024, l'agence n'a pu répondre favorablement à l'ensemble des besoins de financement des maîtres d'ouvrage. Des mesures de transition sont prévues pour la première année du 12^e programme.

Fin 2024, le niveau d'engagement sur les 6 années du 11^e programme est de 99,6 % pour les interventions, soit un total de 2145 millions d'euros. »



Damien Lamotte

Adjoint à la directrice - Direction de
l'eau et de la biodiversité
Direction générale de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature

*Préserver la ressource en
eau face au changement
climatique*

« Lancé le 30 mars 2023, le Plan eau fait suite à une sécheresse inédite avec près de 2 000 communes partout en France qui ont rencontré des tensions sur l'alimentation en eau potable. Il répond à trois enjeux : améliorer la sobriété des usages, favoriser la disponibilité de l'eau et préserver la qualité.

Pour y faire face, le plafond de recettes de l'agence de l'eau Loire-Bretagne a été relevé de 15 millions d'euros pour atteindre 387 millions d'euros par an. Son plafond de dépenses pour la période 2019-2024 a quant à lui été porté à 2,154 milliards d'euros et son plafond d'emplois a été augmenté de près de 10 postes.

Comme en témoigne Bernadette Doret, ces évolutions ont porté leur fruit en permettant à l'agence d'accompagner les projets des territoires portés par les acteurs économiques et non économiques à un niveau inédit.

Très concrètement, ces moyens ont permis dans le bassin Loire-Bretagne, de mettre en œuvre le plan de résilience 2023-2024, qui s'adresse à tous les usagers de l'eau et accompagne les maîtres d'ouvrages dans leurs investissements pour être plus résilients au changement climatique. Avec 21 accords de résilience signés, c'est autant de territoires qui s'engagent dans des économies d'eau et la sécurisation des infrastructures d'alimentation en eau potable. L'agence de l'eau a d'ailleurs été récompensée aux victoires des Acteurs publics 2024 pour cette démarche.

Le 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau, adopté en fin d'année 2024, doit permettre sur les six ans qui viennent de poursuivre ce niveau d'ambition pour une gestion sobre, résiliente et concertée de la ressource en eau. »

DOTER LE BASSIN d'une stratégie d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique

Comment mieux prendre en compte le dérèglement climatique dans l'ensemble de la politique de l'eau et des documents du bassin ? Grâce à 5 grands principes structurants qui associent adaptation et atténuation.

La révision du plan d'adaptation au changement climatique du bassin en 2023 a mis en évidence la nécessité d'un document plus intégrateur afin de mieux prendre en compte le dérèglement climatique dans la politique de l'eau.

En 2023, le secrétariat technique de bassin a donc proposé à la commission planification, puis au comité de bassin, 5 grands principes à introduire dans l'ensemble des documents stratégiques du bassin. Ces grands principes, accueillis favorablement par les instances de bassin, ont été associés à 3 conditions de réussite pour leur mise en œuvre.

Les 5 grands principes structurants :

- 1 - avoir une analyse systémique pour faciliter la caractérisation des actions sans regret et éviter la mal-adaptation ou les politiques contradictoires ;
- 2 - agir à la source des dégradations en matière d'actions et de planification ;
- 3 - porter des actions multibénéfiques et viser des effets de synergie (porter conjointement atténuation et adaptation) ;
- 4 - participer à transformer les modèles existants et travailler à l'émergence de nouveaux modèles pleinement intégrateurs des enjeux environnementaux, sociaux et économiques ;
- 5 - renforcer le maillage des réseaux d'acteurs aux différentes échelles territoriales pour faciliter la prise de décision, la diffusion des connaissances et la coopération.

Les 3 conditions de réussite : la sobriété, l'acceptabilité sociale et l'adaptabilité.

La stratégie d'atténuation et d'adaptation, qui sera finalisée en 2025, mobilise également le conseil scientifique de l'agence de l'eau afin de décliner ces principes structurants en grandes orientations opérationnelles.

Les commissions locales de l'eau au cœur de la stratégie du comité de bassin

- Le 13 décembre 2023, le comité de bassin a adopté sa trajectoire de sobriété en application du « Plan eau » gouvernemental.

Ce plan comprend une baisse des prélèvements de 10 % d'ici à 2030. Sa déclinaison est confiée aux commissions locales de l'eau (CLE), accompagnées par le comité de bassin dans cette mission essentielle.

- Une baisse des prélèvements de 10 % ne signifie pas une baisse uniforme pour tous les territoires et pour tous les usages. Elle n'est ni mécanique ni immédiate. Fortes d'une couverture importante sur le bassin, de nombreuses CLE se sont engagées dans des analyses hydrologie, milieu, usages, climat (HMUC).

Le comité de bassin a décidé de s'appuyer sur ces commissions pour préciser les modalités de mise en œuvre de la trajectoire. Elle nécessite, en effet, un socle de connaissances et une large concertation.

Pour cela, le 27 mai 2024, le président du comité de bassin a détaillé les attendus auprès des CLE. Cette communication a été complétée par une visioconférence le 13 septembre 2024 pour approfondir l'ensemble des questions liées à cette déclinaison.





Bertrand Hauchecorne

Président de la commission planification

Commission planification :
2024 sous le sceau du dérèglement
climatique

« 2024, c'est tout d'abord la mobilisation des membres de la commission planification au cours de quatre séances. Les échanges entre les interlocuteurs, d'horizons divers, sont toujours riches et empreints d'écoute mutuelle. Ils permettent de préparer utilement les décisions du comité de bassin.

La commission planification a la charge de piloter l'élaboration des documents de planification, qui doivent être adoptés par le comité de bassin (état des lieux, enjeux, Sdage), avec l'appui des autres commissions. Cette commission ne peut pas ignorer le changement climatique et ses effets sur les activités humaines, les milieux aquatiques et la ressource en eau. L'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique ont donc été au cœur de nos échanges.

Nous avons pu identifier 7 enjeux pour le bassin Loire-Bretagne, largement inspirés de la démarche prospective Loire-Bretagne 2050, lancée en 2023 à l'initiative du comité de bassin et de ses 10 ateliers territoriaux. Le premier de ces 7 enjeux, dédié au climat, est directement inspiré des travaux en cours pour une stratégie d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique. Ses principes et clés de réussite ont été également adoptés par le comité de bassin.

Ces enjeux sont actuellement mis à la disposition du public et des assemblées dans une large consultation dont le comité de bassin tiendra compte, avant de les adopter définitivement. Ils nous guideront dans l'élaboration du futur Sdage 2028-2033. »

L'étude HMUC Axe Loire : l'agence de l'eau s'allie à la science

À l'initiative du comité de bassin, l'agence de l'eau Loire-Bretagne donnait le coup d'envoi à l'étude hydrologie, milieux, usages et climat (HMUC) sur l'axe Loire, le 3 octobre 2024. Le volet climat sera réalisé en partenariat avec l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE).

Ce projet s'appuie sur l'expertise de l'INRAE, acteur central sur la thématique du dérèglement climatique et son influence sur la disponibilité de la ressource en eau. Ce partenariat scientifique vise à décrypter l'hydrologie de demain grâce à une démarche avant-gardiste, offrant ainsi une vision éclairée des enjeux liés au dérèglement climatique.

Les résultats de l'étude contribueront à l'élaboration du prochain Sdage Loire-Bretagne.

En savoir plus : <https://lc.cx/HmucAxeLoire>

Chiffres

62%
du programme
consacré au
changement
climatique en 2024.

165 millions
d'euros d'aides
au bénéfice des
solutions fondées
sur la nature.

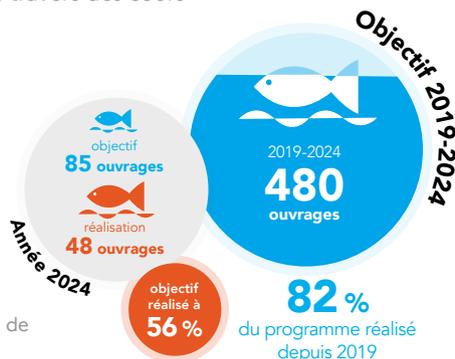
10% de
réduction de la
consommation d'eau.
Objectif national
fixé par le Plan eau
d'ici à 2027.



REDONNER LEURS FONCTIONNALITÉS aux écosystèmes aquatiques

Rendre franchissables les ouvrages*
construits en travers des cours
d'eau.

Engager la restauration
morphologique des cours
d'eau.



* ouvrages prioritaires sur les
cours d'eau recensés dans la
liste 2-article L214-17 du code de
l'Environnement



L'Ouin, lauréat du prix « Solutions fondées sur la nature » (SFN)

Organisé par le ministère de la Transition écologique dans le cadre du Plan eau, le prix national SFN 2024 a valorisé, sur le territoire Loire-Bretagne, le bassin de l'Ouin (79). Favoriser la biodiversité, limiter les risques d'inondation, s'adapter au changement climatique ou bien protéger un écosystème fragile, tels étaient les objectifs des projets sélectionnés pour le prix Solutions fondées sur la nature 2024. Le projet lauréat, porté par l'établissement public territorial du bassin de Sèvre nantaise, a bénéficié de 70 000 euros d'aides.

À la Petite-Boissière, les zones humides et le cours d'eau ont été restaurés afin d'augmenter l'hydromorphie générale du site et de préserver la biodiversité de ces milieux.

<https://lc.cx/RestaurationOuin>



Dans l'Indre, acquisition d'un éco-complexe humide

Portée par la réserve naturelle de Chérine, le WWF et la ligue de protection des oiseaux (LPO), l'acquisition de 41 hectares répond pleinement à la stratégie nationale biodiversité. Ce projet d'un montant total de 877 000 euros a bénéficié de l'attribution d'une subvention de l'agence de 235 379 euros. Située majoritairement sur des zones Natura 2000 ou Ramsar, cette action préserve des milieux humides à forts enjeux, notamment de conservation pour des espèces menacées.

L'objectif à moyen terme est de définir un statut de protection forte sur le site afin d'assurer la conservation et la gestion du patrimoine naturel du site (par le biais d'une obligation réelle environnementale, ou d'un arrêté préfectoral de protection de biotope ou encore d'un arrêté de protection des habitats naturels).



Amélie Garnier

Chargée de mission agriculture et milieux aquatiques -
agence de l'eau Loire-Bretagne

Redonner leurs fonctionnalités aux écosystèmes aquatiques

« La politique d'aides de l'agence se poursuit en faveur de la
restauration durable des cours d'eau et des zones humides

et s'inscrit dans les solutions dites fondées sur la nature. L'ensemble des actions accompagnées vise le bon fonctionnement écologique et hydrologique, le piégeage du carbone ou la protection contre l'érosion des sols, autant de services écosystémiques rendus qui participent à l'atténuation et à l'adaptation au dérèglement climatique.

En 2024, la mobilisation des acteurs pour redonner un fonctionnement naturel aux rivières continue de progresser. C'est très encourageant pour répondre aux enjeux de bon état et d'adaptation au dérèglement climatique, car des rivières, redevenues naturelles, sont plus aptes à en supporter les impacts et en atténuer les effets. Au total sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne, depuis 2019, 5 580 kilomètres de cours d'eau ont été restaurés. En parallèle, 153 ouvrages ont été aménagés ou effacés en 2024 permettant ainsi d'améliorer la circulation piscicole, le transport des sédiments et les fonctionnalités des habitats aquatiques et riverains.

En 2024, 1 483 hectares de zones humides ont fait l'objet soit d'une acquisition, soit de travaux de restauration. Pour favoriser la résilience des territoires, il est également nécessaire de mener des actions de préservation et de restauration des milieux humides, indispensables au maintien durable des équilibres fonctionnels du grand cycle de l'eau. »

Chiffres

64 millions
d'euros d'aides pour
les milieux aquatiques
et la biodiversité.

1 483 ha
de zones humides
restaurées ou protégées
durablement grâce aux aides de
l'agence en 2024.

Aménager le réseau hydraulique du Marais poitevin pour la loutre d'Europe et le vison d'Europe

La vallée du Curé, dans le parc naturel régional (PNR) du Marais poitevin, est considérée comme une zone de grande importance pour ces espèces. Afin de les protéger, le PNR a mis en œuvre la restauration de corridors de déplacement.

Raccordement entre le renfort du pied d'ouvrage et la berge avec des planches de châtaignier, encoffrements et pontons flottants vont être installés sous deux ouvrages routiers pour recréer la continuité des berges et sécuriser les zones de déplacement. En complément, du grillage sera installé autour des ouvrages pour bloquer le passage de ces espèces sur la route. L'aide apportée par l'agence est de 17 500 euros dans le cadre de l'appel à projets plans nationaux d'action.

Loutres et visons pourront bientôt circuler sous la chaussée les pieds au sec comme le préconisent leurs plans nationaux d'action.

<https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/>



PROTÉGER LES EAUX LITTORALES



© AELB

Une commission « Littoral » très active

Cette commission thématique du comité de bassin s'est réunie à plusieurs reprises, sous forme d'ateliers (début 2024) ou de commissions (à Nantes, le 9 avril et à La Turballe, le 8 novembre). Elle a pu traiter de nombreux sujets grâce au partage d'expériences et à la concertation :

- définition du volet littoral du 12^e programme d'intervention ;
- travail sur les grands enjeux du bassin ;
- préparation de l'état des lieux 2025 au titre des eaux littorales ;
- organisation pour la gestion du fonds biodiversité éolien en mer ;
- nouvelle organisation de la gouvernance nationale de la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) pour la mise en œuvre de la surveillance et de l'évaluation du bon état écologique, et l'impact pour l'agence de l'eau.

L'activité de la commission porte à la fois sur des travaux de planification, sur l'élaboration et la mise en œuvre du programme d'intervention de l'agence en lien avec les enjeux littoraux (estuaires inclus).

REGARD : un réseau technique pour accompagner les collectivités du bassin à agir contre les déchets plastiques dans les réseaux urbains

Le Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE) et l'Office international de l'eau (OIEau) ont créé et animent un nouveau réseau thématique, le réseau REGARD. Axé autour de la pollution des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement par les macrodéchets, ce réseau, soutenu par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, a trois objectifs principaux :

- établir un réseau de collectivités et d'experts à l'échelle du bassin Loire-Bretagne ;
- accompagner la mise en œuvre d'actions de lutte contre les macrodéchets plastiques ;
- produire et mettre à disposition des ressources de référence.

Ce réseau propose aux collectivités et aux exploitants de réseaux urbains de les soutenir dans une démarche de lutte contre les macrodéchets plastiques avec un appui scientifique et technique, des conseils indépendants, la mise en place d'actions et des ressources et références à disposition. Toutes ces actions permettent de développer une stratégie efficace et pérenne de lutte contre ces macrodéchets.



Le littoral au cœur du 12^e programme d'intervention

Fort des travaux de la commission Littoral, le 12^e programme intègre pleinement les enjeux littoraux pour l'atteinte de leur bon état. Ces enjeux se déclinent via 5 objectifs opérationnels :

- la réduction de l'eutrophisation des eaux littorales ;
- la restauration de la qualité sanitaire des eaux littorales ;
- la réduction des pollutions des eaux littorales dues aux micropolluants et aux déchets plastiques ;
- la préservation et la restauration des milieux naturels littoraux et marins, et la biodiversité associée ;
- le renforcement de la gestion équilibrée de la ressource en eau sur le littoral.

Les principales évolutions du programme portent sur une plus grande sélectivité des cibles sensibles à la dégradation sanitaire des eaux et la prise en compte directement dans le programme de modalités dédiées à la biodiversité marine (et non suite à un appel à initiatives comme précédemment).



© AELB

Agir pour préserver les zones de production conchylicole

La fin d'année 2024 a été, à nouveau, marquée par des fermetures de zones de production conchylicole ou de pêche à pied pour cause de pollution. Ces fermetures restent trop nombreuses sur notre façade. La priorité doit être donnée à l'émergence ou à l'actualisation des profils de baignade et des profils de vulnérabilité ainsi qu'à la mise en œuvre des travaux inscrits dans le plan d'action opérationnel de ces profils. Ces profils, préconisés par le Sdage et par la réglementation, doivent faire l'objet d'une véritable démarche de diagnostic territorial en continu, dans le cadre d'une stratégie d'anticipation et non de réaction post-crise, comme trop souvent observée. L'optimisation du fonctionnement des ouvrages de collecte des eaux usées domestiques, par temps de pluie, doit se poursuivre : sécurisation et renforcement des capacités de transfert, restructuration des réseaux, réhabilitations structurantes, etc.

PAROLE À

© Anais Pessato



Sandrine Derrien

Chargée de recherche en écologie benthique à la station marine du muséum national d'histoire naturelle (MNHN) de Concarneau et coordinatrice de la surveillance DCE et Directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) pour les habitats marins rocheux de la façade Manche-Atlantique.

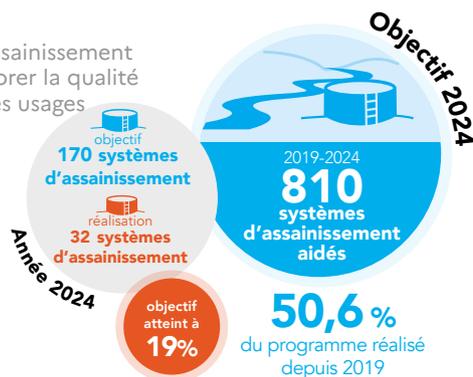
La surveillance, témoin des évolutions des habitats marins rocheux

« Depuis 2007, dans le cadre de la DCE, la station marine MNHN de Concarneau est engagée auprès de l'agence de l'eau pour suivre les communautés d'algues marines et leur faune associée sur 72 stations réparties sur le littoral Loire-Bretagne. En collaboration avec d'autres instituts scientifiques, elle contribue à développer et calculer des indicateurs de qualité des habitats marins rocheux.

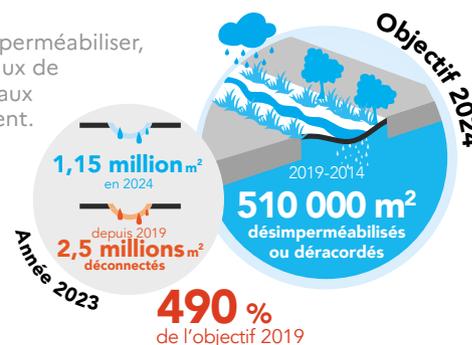
Avec plus de 15 ans de données, nous observons ces dernières années des changements marqués dans la structure des habitats rocheux avec pour certains sites la recrudescence d'espèces méridionales et opportunistes ; ces dernières remplacent peu à peu les espèces d'eau froide qui disparaissent parfois totalement de certaines ceintures intertidales et infralittorales. Ces résultats montrent l'importance d'une surveillance régulière des écosystèmes littoraux sur le long terme afin d'évaluer leur état de santé et comprendre leurs évolutions. Des travaux plus approfondis s'appuyant sur ces données démarrent afin d'identifier les facteurs explicatifs de ces changements globaux et dégradations locales des habitats rocheux et identifier les actions de préservation à mener. »

RÉDUIRE LES REJETS D'EAUX POLLUÉES pour faire face au dérèglement climatique

Aider les systèmes d'assainissement prioritaires pour améliorer la qualité des eaux et protéger les usages littoraux



Aider à désimperméabiliser, à retirer les eaux de pluie des réseaux d'assainissement.



Réduire les rejets d'eaux usées pour améliorer la qualité de l'eau des rivières

Améliorer l'assainissement collectif pour rejeter moins de phosphore

En matière d'assainissement collectif des eaux usées, la stratégie d'intervention du 11^e programme consiste à financer tous les travaux d'amélioration lorsqu'ils sont identifiés comme prioritaires. Ils doivent être intégrés dans un projet construit pour répondre à la réglementation et au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne.

Les taux d'aide sont renforcés pour les systèmes d'assainissement les plus prioritaires qui dégradent significativement l'état des eaux. Certaines pollutions sont particulièrement fléchées : le phosphore reste le principal paramètre déclassant l'état des eaux. L'objectif consiste donc à mettre en place un traitement plus poussé du phosphore et à fortement réduire les rejets d'eaux usées non traitées. Les sources de pollution qui dégradent la qualité de l'eau en amont de zones de baignade, zones conchylicoles ou de pêche à pied sont également considérées comme à accompagner prioritairement.

La dynamique de dépôt des demandes d'aide a été très soutenue en 2024. Elle traduit la volonté des collectivités d'améliorer rapidement l'assainissement collectif des eaux notamment au niveau intercommunal. En effet, les communes les plus rurales exerçant seules la compétence assainissement rencontrent des difficultés à lancer les études, à construire un programme pluriannuel d'investissements puis à gérer les travaux dans la durée.

Infiltrer les eaux de pluie en privilégiant la végétalisation

L'infiltration des eaux de pluie, au plus près de leur point de chute, est une solution efficace pour répondre à deux enjeux : elle permet de réduire les rejets d'eaux usées et les éventuels débordements en évitant que les eaux de pluie rejoignent les réseaux d'assainissement ; elle contribue également à rendre les territoires plus résilients au manque d'eau en facilitant la recharge des nappes d'eaux souterraines.

Pour maximiser les cobénéfices en ville et dans les villages (ombrage, fraîcheur, biodiversité, paysage), les aménagements de pleine terre sont privilégiés.

La dynamique d'investissement sur ces projets est très importante sur le bassin Loire-Bretagne et depuis 2023, le montant des financements de l'agence pour la mise en œuvre de ces solutions est désormais plus élevé que ceux dédiés à des solutions plus classiques sur les réseaux d'assainissement. Ainsi, 300 opérations ont pu être aidées, permettant de rendre perméables à l'eau plus de 180 hectares.

Par ailleurs, de nombreuses collectivités s'engagent dans des démarches structurées d'infiltration des eaux de pluie en intégrant cette solution dans leurs documents de planification ou d'aménagement urbain et dans les schémas directeurs d'assainissement, mais également en lançant des études spécifiques de déracordement ou des opérations concrètes sur les bâtiments publics, avec les entreprises ou les particuliers raccordés à un réseau.

L'autosurveillance des ouvrages d'assainissement

L'autosurveillance est la surveillance du fonctionnement (mesure, débit, prélèvement...) des ouvrages d'assainissement, dans le but d'évaluer l'efficacité du traitement. Les déversoirs en tête de station (points A2) déversent par tous temps des eaux usées non traitées en amont de la station.

Les Jeux olympiques à Paris ont permis de mettre au-devant de la « Seine » l'incidence de ces déversements rejetés sans traitement directement dans nos cours d'eau.

À l'échelle de notre bassin en 2024, une dizaine de maitres d'ouvrage a équipé ses points A2 en débitmètrie, pour une enveloppe totale proche de 180 000 euros.

En 2023, les 85 % des points A2 équipés ont mesuré un volume déversé de 26 millions de m³, soit l'équivalent de 10 300 piscines olympiques.

Cette dernière année du programme confirme la tendance à la baisse du nombre de demandes d'aides relatives à l'équipement de ces points. Un travail conséquent reste toutefois à mener sur la gamme des 200 - 2 000 EH.

PAROLE À

© D. Guibert



Denis Guibert

Directeur général des services Vendée Eau

Pour une consommation plus durable

« En Vendée, l'évolution du système de tarification de l'eau potable marque une avancée majeure vers une gestion plus responsable et équitable de la ressource. Jusqu'à présent, certains abonnés, notamment les industriels, bénéficiaient de tarifs dégressifs en période hivernale. Ce modèle est progressivement ajusté pour

mieux répartir les coûts et encourager les économies d'eau afin d'atteindre une homogénéité de tarifs en 2028 sur le territoire. Après plus d'une décennie sans augmentation, les tarifs de l'eau pour les abonnés particuliers ont également été ajustés en début d'année 2024 au regard des évolutions de l'inflation et des investissements importants.

Cette mesure s'inscrit pleinement dans la volonté de Vendée Eau d'assurer une gestion durable de l'eau, en réponse aux défis du changement climatique et aux tensions hydriques croissantes. En favorisant une consommation plus responsable, elle contribue à préserver cette ressource précieuse tout en garantissant un service de qualité et en soutenant les investissements nécessaires à la pérennité du patrimoine. »

Journée technique « Rafrachir nos villes et villages grâce aux eaux pluviales »

La déconnexion des eaux pluviales des réseaux et leur infiltration dans les sols sont une des priorités du programme d'intervention. L'enjeu est de coordonner les différents services qui se partagent l'aménagement des collectivités.

Grand Poitiers est une collectivité exemplaire. En effet, elle promeut un panel d'actions : formation de tous les services impliqués, déconnexion du patrimoine de l'agglomération, couplage de la gestion des ruissellements et du plan Canopée (développement et préservation de la couverture arborée) ainsi que de tous les réaménagements urbains. En 2024, Grand Poitiers a été sollicitée par l'agence de l'eau pour partager son expérience à l'occasion d'une journée technique. Cette rencontre, très appréciée, a réuni de nombreuses collectivités désireuses de s'engager dans cette même voie. Au programme, conférences introductives de cadrage, ateliers thématiques et visites de terrain.

Chiffres

129,4 millions

d'euros d'aides attribuées

en 2024 pour l'assainissement des eaux usées dont 34,4 millions d'euros pour améliorer le traitement des eaux usées domestiques et 95 millions d'euros pour améliorer les réseaux d'eaux usées et mettre en place une gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP).

32 nouveaux systèmes

d'assainissement

prioritaires aidés pour la réalisation de travaux.

1 381 points

A2 équipés soit 71 % de taux d'équipement (toutes gammes de stations confondues)



© Gratie

SÉCURISER LA RESSOURCE EN EAU POTABLE face au déficit constaté sur certains territoires

Des aides importantes pour les territoires ruraux

Dans le cadre du 11^e programme, la solidarité pour les collectivités situées en zone de revitalisation rurale est assurée par des aides spécifiques (travaux d'amélioration de l'eau potable) et par des aides majorées (travaux d'amélioration de l'assainissement des eaux usées d'infiltration des eaux de pluie ou d'économie d'eau). Les territoires ainsi concernés par cette solidarité urbain-rural représentent plus de 60 % du territoire Loire-Bretagne avec plus de 3 millions d'habitants.

285 millions d'euros d'aides, soit 87 millions de plus que l'objectif du programme, ont donc pu être déployés sur la toute la durée du 11^e programme, entre 2019 et 2024, complétés par le financement des services d'assistance technique mis en place dans les départements.

Par ailleurs, la solidarité de bassin a été renforcée grâce au plan de résilience déployé en 2023 et 2024. Des majorations d'aides s'adressent aussi aux études et aux travaux de restauration des zones humides. De plus, 21 accords de résilience ont été mis en place pour les collectivités ayant rencontrées des difficultés en matière d'eau potable en 2022. Ces accords sont principalement à destination des communes gérant seules l'eau potable et ayant de grandes difficultés à anticiper et à faire face aux épisodes de sécheresse intenses et prolongés.

L'agence de l'eau lauréate des Victoires des acteurs publics pour son travail d'accompagnement des territoires face au manque d'eau



© DR

Le 7 février 2024, à l'Assemblée nationale, Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, a remis une Victoire des acteurs publics à l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Ce prix valorise la mise en œuvre sur le bassin Loire-Bretagne d'un outil innovant de contractualisation avec les collectivités territoriales : « l'accord de résilience ».

Initiés en mars 2023, les « accords de résilience » sont inscrits dans le plan de résilience Loire-Bretagne 2023-2024.

Ces dispositifs illustrent l'ambition du Plan eau gouvernemental d'une politique de l'eau décentralisée et construite avec les acteurs répondant au défi climatique. Les « accords de résilience » permettent aux collectivités en difficulté sur l'eau potable de se regrouper pour structurer leur action et leur fonctionnement afin de garantir

la disponibilité de la ressource sur leurs territoires et atteindre les objectifs de réduction des prélèvements prévus dans le Plan eau (une baisse de 10 % pour tous les usages, dont les usages domestiques). Les « accords de résilience » s'accompagnent de financements renforcés.

Cet outil, décliné aux plus près des réalités locales, propose une contractualisation autour de trois axes principaux :

- un accompagnement des collectivités pour améliorer le portage technique et financier de leurs politiques de l'eau et structurer ainsi leur maîtrise d'ouvrage ;
- un objectif d'économies d'eau qui vise à réduire les fuites d'eau sur les réseaux du territoire concerné et à engager une dynamique de sobriété (au moins de 10 %) chez les particuliers (par le financement de récupérateurs d'eau ou encore par l'équipement de la population de compteurs d'eau potable intelligents) et dans les infrastructures publiques (à travers des expérimentations d'économie d'eau sur des bâtiments communaux) ;



Fabienne Bannery-Yahyaoui

Chargée d'intervention à la délégation
Centre-Loire

Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de la ville de Buzançais

« La ville de Buzançais gère en régie la production et la distribution d'eau potable pour ses 4045 habitants. Le réseau d'eau comprend deux forages principaux et 89 kilomètres de canalisation. La commune a rencontré des difficultés majeures en matière d'approvisionnement. En effet, une rupture d'alimentation en eau potable a eu lieu en 2019 sur le forage principal puis en 2022 durant la période de sécheresse.

Pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable, il a été décidé en partenariat avec le syndicat mixte des eaux (SME) de la Demoiselle de mettre en place une interconnexion entre les villes de Villedieu-sur-Indre et Buzançais.

Ainsi, une conduite d'interconnexion, de presque 10 km, sera posée depuis Villedieu-sur-Indre jusqu'au futur bassin semi-enterré de Buzançais et deux cuves de 550 m³ chacune seront installées en complément du stockage de 375 m³ existant.

Ce projet représente un coût total de 2,6 millions d'euros dont 1,5 millions d'euros pour les travaux d'interconnexion aidés à hauteur de 50 % par l'agence de l'eau. »

- un objectif de sécurisation de l'eau potable notamment par des travaux d'interconnexions de sécurisation entre services de distribution proches ou encore l'augmentation des capacités de stockage.

En 2023, ce sont 17 accords de résilience qui ont pu être signés avec plus de 130 collectivités sur les 150 qui avaient été durement touchées par la sécheresse en 2022 (Ardèche, Creuse, Haute-Vienne, Finistère, Puy-de-Dôme, Loire...).

Un dispositif qui s'est poursuivi en 2024 avec 4 nouveaux accords et qui sera amplifié, dans le cadre du 12^e programme d'intervention de l'agence, pour les années 2025-2030.

En savoir plus :

▶ <https://lc.cx/LaureatActeursPublics>



Jean-Pierre Morvan

Directeur de la délégation Allier-Loire amont
agence de l'eau Loire-Bretagne

L'accord de résilience : un atout pour accompagner les territoires face aux difficultés d'approvisionnement en eau

« La délégation a poursuivi, cette année, la construction des accords de résilience pour permettre

aux collectivités les plus frappées par la sécheresse de 2022 d'anticiper les difficultés futures et d'adapter leur réseau d'eau potable.

Entre 2023 et 2024, 12 accords ont été signés pour un total de plus de 25 millions d'euros de travaux et d'études.

La mobilisation exceptionnelle des collectivités a permis de réaliser en un an plus de 90 % des programmes de travaux figurant dans les accords.

Il faut remercier, ici, l'engagement des instructeurs, l'accompagnement des services des préfectures de département et le travail accompli par les collectivités pour engager au plus vite les travaux. Cet effort exceptionnel sera récompensé par des économies d'eau importantes et une plus grande résilience des territoires face aux prochains événements climatiques exceptionnels. »

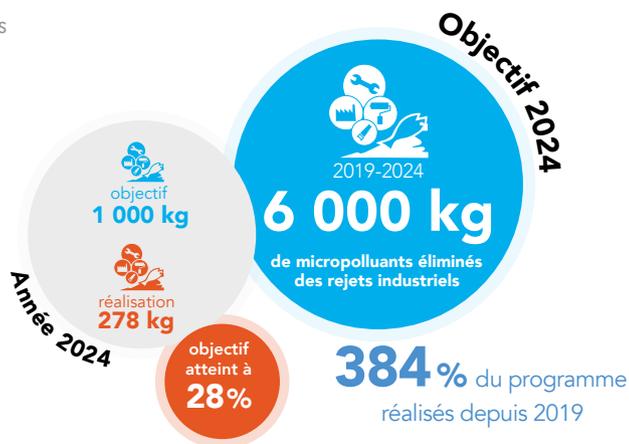
Chiffres

56,3 millions
d'euros d'aides
attribués en 2024 en zone
de revitalisation rurale.

4 nouveaux accords
de résilience en 2024
qui s'ajoutent aux 17 engagés
en 2023 pour les territoires
ayant rencontré de grandes
difficultés en 2022.

LES ACTEURS ÉCONOMIQUES agissent pour préserver la ressource en eau

Éliminer les substances
prioritaires
et dangereuses



Une fin de programme très dynamique

2024 est une année record en termes d'accompagnement des acteurs économiques pour réduire leurs prélèvements. Le succès de la deuxième édition de l'appel à projets « sobriété des usages » en témoigne et confirme le virage pris, notamment, par les industriels sur les économies d'eau.

Les industriels de l'agroalimentaire, les plus consommateurs d'eau après ceux de l'énergie, ont notamment été encouragés par la stabilisation, au printemps 2024, du corpus réglementaire encadrant la réutilisation d'eaux usées traitées. Symbole de cet engagement, le démonstrateur du projet ZEUS de l'usine Monin de Bourges (Cher), qui vise une baisse des prélèvements totaux d'eau de près de 70 %, est entré en service en octobre 2024, après 5 ans de recherche et d'expérimentation.

Côté réduction des pollutions, on retiendra notamment, les travaux de renforcement des traitements du papetier Seyfert (Loire), du légumier Sarabot Wassner (Haute-Loire) et la construction de nouvelles filières épuratoires sur deux sites laitiers de Loire-Atlantique : la laiterie du Val d'Ancenis et le site Lactalis de Vallet.

Enfin, les acteurs économiques ont permis de désimpermeabiliser environ 170 000 m² de sol à travers des projets d'aménagements urbains, actions encouragées par un autre outil du plan de résilience : l'appel à projets « renaturation des villes et des villages ».

Les substances per- et polyfluoroalkylées ou PFAS : une problématique en émergence...

Dans le domaine des micropolluants, l'année 2024 a été marquée par la mise en place, chez les industriels en installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), de campagnes PFAS imposées par l'arrêté de juin 2023. En effet, les premiers résultats analysés par la direction générale de la prévention des risques révèlent une présence des PFAS avec des concentrations > 0,1 µg/L pour au moins 1 PFAS sur 50 % des sites concernés.

Au vu de l'enjeu que représentent ces PFAS et s'agissant d'une campagne initiale, l'agence de l'eau a choisi d'accompagner les industriels qui ont cherché à identifier l'origine des PFAS mesurés lors des analyses et à mettre en place les premières pistes d'actions de réduction envisageables.

Une vingtaine de campagnes de mesures ont ainsi reçu le soutien de l'agence. Un accompagnement qui s'inscrit dans le temps puisqu'environ 4 000 sites industriels sont concernés au niveau national.

En savoir plus :

▶ <https://lc.cx/Arretejuin2023>



Richard Beziat

Directeur de la conserverie Groix et Nature

Adapter nos méthodes de production face au dérèglement climatique

« Contrainte à de fortes tensions quantitatives comme le reste de l'île de Groix au cours de l'été 2022, la conserverie a fait le choix de l'adaptation au dérèglement climatique pour pouvoir maintenir son activité dans un contexte insulaire.

La conserverie Groix et Nature est engagée depuis plusieurs années dans un programme d'économies d'eau. Nous avons mis en place différentes actions : sensibilisation, changement des pratiques et mise en place d'équipements de nettoyage innovants air/eau, modification des barèmes de stérilisation, dont certaines subventionnées par l'agence de l'eau. Nous sommes, ainsi, parvenus à réduire les besoins en eau du site d'environ 40 % par unité produite en seulement 3 ans.

Nous avons pu bénéficier de l'accompagnement de la chambre de commerce et d'industrie du Morbihan dans le cadre du programme « Écod'o », une démarche d'animation désormais étendue à l'échelle de la région Bretagne pour encourager les acteurs industriels et du tourisme dans des projets d'économie d'eau. »

En savoir plus : <https://lc.cx/GroixEtNature>

Loire Forez agglomération aux côtés des acteurs économiques dans la lutte contre les micropolluants

L'agence de l'eau Loire-Bretagne a soutenu, sur la période 2022-2024, la première opération collective de réduction des micropolluants dans le cadre du plan micropolluants de Loire Forez agglomération (LFA).

Avec l'appui du bureau d'études SEPIA, la collectivité a d'abord réalisé l'inventaire des activités économiques susceptibles d'émettre des micropolluants sur son territoire. Puis, ces sites ont fait l'objet d'un classement en fonction de leur taille, de la typologie des activités, de problèmes de rejets éventuellement constatés et de leur situation géographique.

Au total, une trentaine d'établissements se sont engagés dans des travaux de réduction des micropolluants et/ou de prévention des pollutions accidentelles. L'agence a accompagné certains projets pour un total d'environ 350 000 euros d'aides (aides à l'animation comprises) et plus d'une centaine de kilos de micropolluants évités au milieu, chaque année.

Le second volet de l'opération en préparation pour la période 2025-2027 fléchera les économies d'eau et la gestion intégrée des eaux pluviales.

Chiffres

RÉDUCTION DES POLLUTIONS

7,6 millions
d'euros d'aides
pour réduire les pollutions.

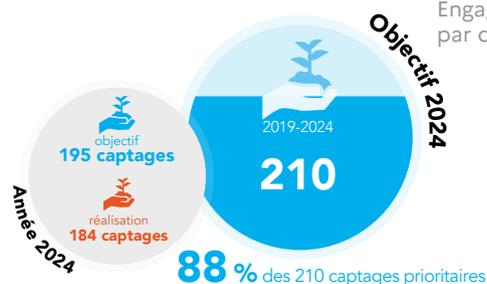
113
opérations
pour réduire les pollutions des
acteurs économiques non agricoles.

ÉCONOMIES D'EAU

20,3 millions
d'euros d'aides
pour réduire les
consommations d'eau.

190
opérations
pour réduire les consommations
d'eau des acteurs économiques non
agricoles.

EXPÉRIMENTER AVEC LES AGRICULTEURS pour réduire leur impact



Engager la totalité des plans d'action sur les captages dégradés par des pollutions diffuses identifiés dans le Sdage.

Favoriser la dynamique territoriale pour faire évoluer les pratiques agricoles

Pour réduire les pollutions agricoles, l'agence de l'eau oriente ses financements vers les actions les plus efficaces pour restaurer la qualité de l'eau. Fin 2024, 155 contrats intègrent, en conséquence, un volet agricole.

L'agence propose la signature de contrats territoriaux : des programmes d'actions ambitieux et concertés. L'objectif est de permettre l'appropriation et la mise en œuvre de leviers agronomiques adaptés aux enjeux du territoire et de permettre au monde agricole une évolution de ses pratiques pour assurer l'avenir de leur production. Dans ce cadre, 12,5 millions d'euros sont accordés pour l'animation, l'accompagnement individuel des agriculteurs, les actions de démonstration et d'expérimentation en collectif, les études. De plus, le soutien de nouvelles filières de valorisation et l'acquisition foncière sont financés à hauteur de 700 000 euros. Pour aménager les bassins versants, des investissements collectifs sont également soutenus avec 800 000 euros : haies, zones tampons, etc. Des aides directes aux agriculteurs sont apportées : investissements, mesures agroenvironnementales, conversion à l'agriculture biologique. Un montant de 34 millions d'euros est fléché pour les 5 années de financement.

L'expérimentation de paiements pour services environnementaux accordés aux agriculteurs se poursuit depuis 2021 dans 31 territoires.

Des actions agricoles pour améliorer la qualité de l'eau potable

La communauté d'agglomération de Niort déploie sur le territoire de la Courance des actions de reconquête de la qualité de l'eau potable.

Sur ce territoire rural de 12 000 hectares de surface agricole, on dénombre deux cents exploitations agricoles. La communauté d'agglomération de Niort s'est engagée avec une trentaine de partenaires (chambre d'agriculture, coopératives, négoce et associations environnementales) dans une démarche qui associe protection des captages et actions sur les terres agricoles.

Le contrat territorial de la Courance inclut 4 captages dont 2 classés « Grenelle », captages prioritaires identifiés par le Sdage 2022-2027. Des problèmes de nitrates et de pesticides ont été observés sur la qualité de l'eau. Au-delà des normes et pour protéger la ressource à long terme, de nombreuses actions ont été mises en place avec les acteurs agricoles :

- installation de couverts végétaux pour éviter le lessivage, d'un suivi avec la télédétection par photo aérienne. Une expérimentation d'implantation de couverts végétaux avec des céréales sur 90 hectares vise à allier efficacité environnementale et gain économique ;
- maintien et développement du nombre de haies avec pour objectif « plus un seul mètre arraché ! » ;
- mise à disposition de matériel de désherbage mécanique par l'intermédiaire des coopératives d'utilisation de matériels agricoles (Cuma) pour viser la réduction de 50 % des détections de produits phytosanitaires dans l'eau.

Le territoire s'est donné pour objectif d'atteindre 66 % d'exploitations certifiées sous différents labels de qualité : agriculture biologique, agriculture de conservation des sols (au cœur des sols)... Le développement de l'agriculture biologique, au travers de l'accompagnement et de la structuration des filières, est remarquable avec 25 % d'exploitations agricoles certifiées.



© SLBV

Développer une filière biologique pour préserver l'eau

L'agence de l'eau Loire-Bretagne a financé la société « Légumes secs bios de Vendée » pour la mise en place d'équipements de stockage pour des produits agricoles issus de la culture de graines de légumineuses, céréales, et oléagineux à destination de l'alimentation humaine.

Ce projet permettra le développement des surfaces en agriculture biologique : 400 hectares supplémentaires en 2 ans, majoritairement dans les territoires à enjeu eau et sur des aires d'alimentation de captages.

La reconquête de la qualité de l'eau est ainsi favorisée : les pratiques culturales de l'agriculture biologique proscrivent toute utilisation de pesticides et d'engrais de synthèse. La variété de légumes secs, céréales et oléagineux cultivés permet de diversifier les rotations de cultures. L'intégration de légumineuses dans les assolements limite les besoins en fertilisant.

Les travaux vont commencer début 2025. L'agence de l'eau Loire-Bretagne soutient ce projet à hauteur de 100 000 euros d'aides sur un montant total du projet de 370 000 euros, complétées par le programme européen LIFE REVERS'EAU à hauteur de 100 000 euros, et par le conseil régional des Pays de la Loire à hauteur de 40 000 euros.

Plus de 90 millions d'euros d'aides directes aux exploitations agricoles pour accompagner leur transition agroécologique

L'agence de l'eau maintient une dynamique financière forte pour la deuxième année du plan stratégique national (PSN). Elle met en place un accompagnement de la conversion à l'agriculture biologique (CAB) sur l'ensemble de son bassin et des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) dans le cadre de ses contrats territoriaux.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne participe aussi au financement des dispositifs de transition agroécologique du second pilier de la politique agricole commune (PAC) : MAEC, CAB et investissements agroenvironnementaux.

En 2024, elle mobilise 55,8 millions d'euros pour accompagner la forte dynamique de contractualisation des premières années du PSN sur les MAEC. Elle soutient la conversion à l'agriculture biologique avec 18,5 millions d'euros engagés en 2024, soit le montant annuel le plus élevé depuis la précédente programmation. Elle est, en 2024, le seul cofinanceur national de cette mesure sur son bassin.

Enfin, elle mobilise 4,9 millions d'euros pour le cofinancement d'investissements productifs (matériel de désherbage mécanique...) par les agriculteurs dans le cadre des appels à projets, portés par les conseils régionaux.

Le second volet de l'opération en préparation pour la période 2025-2027 fléchera les économies d'eau et la gestion intégrée des eaux pluviales.

Chiffres

85,6 millions
d'euros d'aides directes
(MAEC, CAB et investissements
agroenvironnementaux).

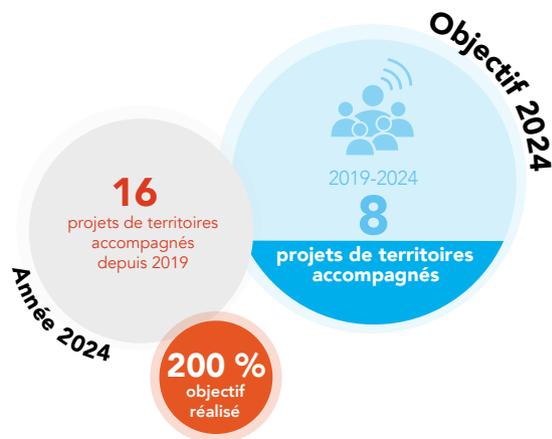
14,2 millions
d'euros accordés
pour l'accompagnement
des agriculteurs, le soutien
de nouvelles filières, les
investissements non productifs, et
le soutien à l'acquisition foncière
dans les 155 contrats territoriaux
avec un volet pollutions diffuses.

1 million
d'euros pour l'accompagnement
collectif des agriculteurs dans le
cadre d'Ecophyto.

184 captages
sont couverts par un contrat
territorial avec un volet pollutions
diffuses sur les 212 captages
prioritaires identifiés dans le
Sdage.

AGIR face au changement climatique

Mettre en place des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE).



Économiser l'eau dans les collectivités et les entreprises en réduisant leur consommation avec des projets aidés par l'agence.



Une gestion résiliente, sobre et concertée de la ressource en eau

En 2024, l'agence de l'eau consacre 84 millions d'euros d'aides pour cette politique de gestion résiliente, sobre et concertée de la ressource en eau.

La poursuite du plan de résilience de bassin 2023-2024 est une déclinaison sur le bassin Loire-Bretagne du Plan eau gouvernemental. Le plan de résilience impulse une dynamique forte pour les projets visant la sobriété des usages et la réduction des prélèvements en eau portés par les collectivités et les entreprises. Dans ce cadre, l'appel à projets « Sobriété des usages » vise une économie globale de 4,7 millions de mètres cube d'eau.

Par ailleurs, un appel à projets, de 23 millions d'euros d'aides, incitant au renouvellement de canalisations d'eau potable fuyardes contribue à éviter 1,9 million de mètres cubes de fuites.

La concertation, fondement essentiel du partage de l'eau

Les tensions autour de l'accès à la ressource en eau concernent tous les usages et sont apparues sur de nombreux territoires, à la suite des épisodes de sécheresse des dernières années. Les Sage permettent des démarches de concertations autour du partage de la ressource en eau.

Les études HMUC (analyse croisée des volets hydrologie, milieu, usages et climat) constituent les phases d'état des lieux et de diagnostic. Elles couvrent 85 % du bassin.

Seize projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE) sont engagés. Ils couvrent 23 % du bassin. Ces PTGE sont des outils au service des Sage pour élaborer des programmes d'actions multi-usages visant le retour à l'équilibre quantitatif.

« Points noirs » : le défi de l'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable

Dans le bassin Loire-Bretagne, le rendement moyen des quelques 290 000 kilomètres de canalisations d'eau potable est de 83 %, avec de fortes disparités. Certains réseaux atteignent voire dépassent 90 %, tandis que d'autres, appelés « points noirs », fuient à plus de 50 %.

En mars 2023, à l'occasion de son Plan eau, le Gouvernement en recensait 171 au niveau national, majoritairement dans le sud et l'est de la France, dont 12 dans le bassin Loire-Bretagne.

Ces « points noirs » concernent souvent de petites communes gérant seules l'approvisionnement en eau potable. Deux d'entre elles avaient déjà été accompagnées par l'agence pour des études préalables de connaissance et de gestion patrimoniale, pour la mise en place de compteurs de sectorisation ou pour l'installation de compteurs de télérelève sur les bâtiments communaux.

L'appel à projets « canalisations fuyardes », via le plan de résilience 2023-2024 de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, a permis de cibler prioritairement ces communes.

Le dispositif se poursuit dans le cadre du 12^e programme d'intervention, offrant aux autres communes l'opportunité de se faire accompagner.

Chiffres

4,7 millions de m³ sont économisés grâce aux projets financés en 2024 dont 2,65 millions de m³ dans les collectivités et 2,05 millions de m³ dans les entreprises.

1,9 millions de m³ de fuites évitées dans les réseaux potables

343 projets pour économiser l'eau sont aidés par l'agence en 2024 dont 112 dans les collectivités et 231 dans les entreprises.



Nicolas Jahoul

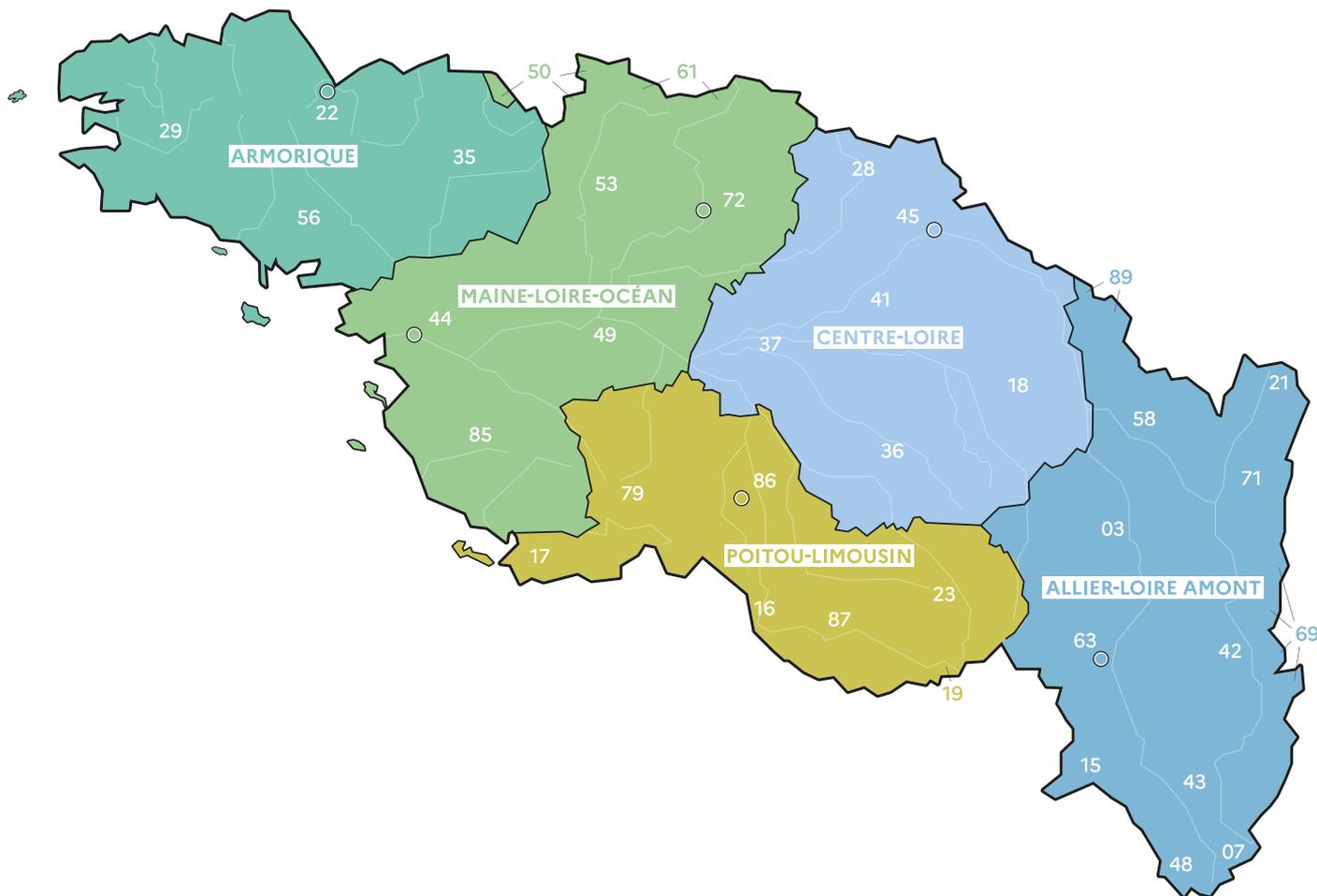
Responsable du service eau et assainissement de la communauté de communes du Haut-Allier Margeride (CCHAM)

« Les longues périodes de sécheresse de ces dernières années ont fait prendre conscience, à nous, acteurs du territoire, de la fragilité face à ce bien précieux qu'est l'eau potable. Une baisse de 50 % de la ressource, des communes « citernées », des infrastructures et des pratiques non adaptées ont été le cadre de l'accord de résilience signé en mars 2024 entre la communauté de communes du Haut-Allier, le syndicat des eaux de la Clamouse, les communes de Langogne, du Cheylard-l'Évêque, Bel-Air-Val d'Ance et l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Cet accord a permis de balayer tous les volets de la résilience : sectorisation, mise en place de radio relèvements, réutilisation des eaux de pluies, remplacement des conduites fuyardes, une étude ressources/besoins à l'échelle du territoire mais surtout un nouveau volet : la communication.

La distribution de plus de 4 000 kits « éco d'eau » et 1 500 sabliers de douche à l'ensemble des usagers, accompagnée d'une campagne de communication (réseaux sociaux, sacs à pain, tracts, écoles) débutera au printemps 2025.

La résilience doit d'abord passer par la modification de nos usages. L'équilibre ressources/besoins ne doit plus dépendre uniquement de la ressource. »

SUR LES TERRITOIRES





Valéry Morard

Directeur général adjoint de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Directeur général par intérim de juillet à septembre 2024

Au plus près des acteurs de l'eau sur l'ensemble du bassin

« 4 580 : c'est en moyenne le nombre annuel de dossiers instruits durant les 6 années du 11^e programme d'intervention qui vient de se terminer. Et même en pleine « période Covid », ce rythme n'a pas faibli, mobilisant l'ensemble de la chaîne d'instruction au sein de l'agence et

bien évidemment ceux qui sont au plus près des porteurs de projets, les délégations territoriales.

Pour couvrir l'ensemble de son bassin, en interaction avec les 8 régions administratives, 36 départements et près de 6 800 communes, l'agence de l'eau s'appuie sur 5 délégations, regroupant près de 40 % de son personnel. Ce découpage du bassin s'articule avec les caractéristiques hydrographiques et administratives et permet d'assurer un appui technique et administratif de proximité auprès des acteurs de l'eau, collectivités, acteurs économiques et associations.

Alors que s'ouvre le 12^e programme d'intervention, les agents des délégations, chacun dans leur domaine, petit cycle, grand cycle, spécialistes techniques ou administratifs, vont permettre le déploiement des priorités de ce 12^e programme sur les territoires. Ils vont accompagner les collectivités dans l'élaboration de feuilles de route pluri-thématiques, en les aidant à prioriser les investissements pour la sécurisation des services d'eau et d'assainissement et la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, en incitant les industries dans leur démarche de sobriété, en proposant de soutenir des projets renforçant la résilience des territoires face aux impacts du dérèglement climatique. Sans oublier la mission littorale, hébergée à Nantes, en charge d'enjeux croissants pour l'agence. »



© AELB

© LSDH

© Bleu Versant

© Ville du Mans

© DR

© Aqta

SUR LE TERRITOIRE: Allier-Loire amont



EDITO

© J.-L. Aubert



Jean-Pierre Morvan

Directeur de la délégation Allier-Loire amont

2024, une année dense et des équipes mobilisées

« 2024 a été une année dense : près de 1 000 dossiers ont fait l'objet d'un financement avec une attention particulière pour les têtes de bassin. L'exemple du département de la Lozère, en région Occitanie, est significatif. Cette collectivité a bénéficié, en effet, de financements à hauteur de 1,7 million d'euros, montant bien supérieur aux aides habituellement attribuées sur ce territoire grâce à la signature d'un accord de résilience. La priorité donnée aux engagements pris dans les contrats territoriaux a, par ailleurs, permis de financer la totalité des nombreuses opérations de restauration écologique, comme en témoigne l'exemple de Pont de Dore. »



© SMVVA

En zone rurale, l'agence finance des travaux de raccordements à une station d'épuration sous fortes contraintes naturelles

Créé en 1972, le syndicat mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) compte, aujourd'hui, trois compétences : l'assainissement, les milieux aquatiques et la prévention des inondations, acquise tout récemment. Sur les 28 communes adhérentes, 12 sont concernées par l'assainissement collectif et sont raccordées à la station d'assainissement par boues activées des Martres de Veyre.

Les premières tranches de travaux sur la conduite de transfert ont démarré en 2018 puis en 2024, le SMVVA a déposé à l'agence de l'eau son 4^e dossier de réhabilitation. Pour ces 4 tranches, le montant

d'investissement s'élève à 6 493 000 euros pour un montant d'aide de 1 243 000 euros.

La conduite de transfert présente la particularité de suivre la rivière la Veyre et la traverse à plusieurs reprises. L'objectif du schéma directeur était de prioriser les tronçons générateurs d'infiltration d'eaux claires parasites permanentes sur la conduite de transfert pour réduire fortement les volumes entrant dans la future station de traitement. Ce réseau, long de 42 kilomètres, présente des particularités physiques conduisant le maître d'ouvrage à choisir différentes techniques de mise en œuvre durant la phase de travaux : chemisage en encorbellement, pose d'une super structure métallique accolée à un pont pour supporter la conduite fonte en DN600, réalisation d'un bassin de stockage-restitution de 250 m³, travaux en tranchée avec sur profondeur de 8 mètres, travaux dans le lit de la rivière...

<https://www.smvva.fr>

La restauration écologique de la Dore sur l'ancien site du plan d'eau des Peupliers à Pont-de-Dore (Puy-de-Dôme)

Cette opération de restauration est la plus ambitieuse réalisée jusqu'à présent sur le bassin versant de la Dore.

Le site concerné se situe sur le Plan des Peupliers, projet abandonné de base de loisirs datant de 1965. Conçu à partir d'un seuil en béton, il devait servir de support pour des batardeaux gonflables afin de générer temporairement un plan d'eau en amont. Le système n'a jamais fonctionné et le barrage est resté sans usage.

Pour permettre la restauration de la continuité écologique de la Dore, l'agence finance plusieurs phases de travaux : suppression de l'ouvrage en béton ceinturé de palplanches métalliques, création d'un pied de berge apportant notamment une diversification des habitats, reprofilage en déblai de la rive gauche et sa végétalisation, reconnexion au lit mineur de deux bras morts présents sur le site, traitement des massifs de renouée du Japon et réinjection de matériaux gravo-sableux excédentaires dans le lit de la Dore.

Sous l'égide du parc naturel régional Livradois-Forez, ces travaux représentent un coût de 545000 euros financés à 50 % par l'agence.

<https://lc.cx/RestaurationDore>

Loire Forez Agglomération : bilan de la première opération collective de réduction des pollutions dispersées toxiques

Cette opération a été mise en place en réponse au plan micropolluants établi par Loire Forez Agglomération en 2022 puis au diagnostic des deux stations d'épuration concernées par un suivi « Rejets de substances dangereuses dans l'eau » (RSDE). 18 substances ont été identifiées comme significatives. Trois d'entre elles (titane, mercure et arsenic) ont justifié l'apport d'un regard spécifique sur les activités de traitement de surface, de peinture et dans une moindre mesure d'usinage des métaux.

Le bilan de l'opération est très favorable avec parmi d'autres indicateurs : 20 établissements ont fait l'objet d'un diagnostic, 47 d'un suivi de travaux et déjà 16 d'une validation finale des travaux aboutissant à la conformité avec la réglementation. Une forte implication des agents et des élus dans la démarche et la volonté d'exemplarité dans l'équipement des établissements publics (déchetterie...) expliquent ce succès.

La nouvelle opération collective 2025-2027 prévoit donc une augmentation des moyens conventionnés avec l'agence pour des objectifs ambitieux.



Restauration de la Dore sur le site du Plan des Peupliers

SUR LE TERRITOIRE: Armorique



EDITO

© J.-L. Aubert



Jean Placines

Directeur de la délégation Armorique

L'année 2024 marque la fin du 11^e programme d'intervention, avec une fermeture des aides dès juillet et un volume record d'aides accordées.

« Une année particulièrement dynamique avec 110 millions d'euros d'aides engagées pour la Bretagne. C'est aussi l'occasion de faire un bilan. Sur 2019-2024, 6 800 dossiers ont été instruits par la délégation, soit 485 millions d'euros d'aides pour 910 millions d'euros de travaux et d'études. Le 12^e programme se déclinera dans notre région pour faire face aux enjeux territoriaux de l'eau. Et ils sont nombreux. Les enjeux de qualité et de quantité d'eau restent majeurs, avec une attention accrue sur la qualité des eaux brutes des bassins versants d'aire d'alimentation de captages d'eau potable et la capacité des milieux à épurer l'ensemble des flux de pollution anthropique. Le territoire breton est moins impacté par le dérèglement climatique. Il verra donc son attractivité renforcée et par conséquent une augmentation des pressions sur les milieux aquatiques. Pour relever ces défis, nous répondrons présents pour accompagner les projets d'envergure portés par les acteurs locaux. »

Un observatoire de l'eau en Bretagne

L'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB - anciennement GIP Bretagne environnement) a pour mission d'accompagner la mise en œuvre des politiques publiques de l'environnement en Bretagne par la valorisation et la diffusion des données environnementales. Soutenu par l'agence de l'eau depuis 2012, l'OEB constitue une plateforme de la connaissance sur l'eau en Bretagne dans un objectif d'aide à la décision. L'OEB produit ainsi des indicateurs, cartes, tableaux de bord aux différentes échelles de territoires.

Cet observatoire a développé en 2023 des indicateurs de contexte agricole des bassins versants (assolement, surfaces en label AB, etc.) valorisés dans le cadre du suivi des ventes de pesticides et du plan de lutte contre les algues vertes (PLAV). Par ailleurs, ce travail nourrit le développement d'un visualiseur sur la protection des captages d'eau potable prioritaires bretons. L'OEB a également commencé l'exploitation des données de suivi des chantiers de restauration des milieux aquatiques par la réalisation de datavisualisation.

En savoir plus : <https://bretagne-environnement.fr>

Un « Plan Marshal » pour protéger la conchyliculture dans le Morbihan

En réponse à la crise de norovirus en 2019, l'agence de l'eau a signé avec la collectivité Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA) un ambitieux accord de programmation sur la protection des usages conchylicoles et des sites de pêche à pied.

Cet accord prévoyait des travaux pour améliorer les systèmes d'assainissement dans la ria d'Étel, la baie de Quiberon et les rivières d'Auray et de Crach. Ont ainsi été planifiés : la remise à niveau des ouvrages d'épuration, la réhabilitation et l'extension des réseaux d'assainissement, le renforcement des chaînes de transfert et la mise en conformité de branchements et d'assainissements non collectifs. Les travaux ont donc privilégié les systèmes les plus impactants tels qu'identifiés dans les profils de vulnérabilité conchylicole.

Fin 2024, cet accord a rempli ses objectifs avec 36,5 millions d'euros de travaux réalisés sur les 36,7 millions d'euros prévus, pour un montant cumulé d'aides de 15,45 millions d'euros. Fort de ce résultat, AQTA prépare un « Plan Marshall 2 » pour poursuivre l'amélioration de l'assainissement et renforcer la protection des usages conchylicoles.



© AQTA



© Mont d'Arrée Communauté

Un accord de résilience ambitieux pour le « château d'eau du Finistère »

Après la forte sécheresse de 2022, 36 collectivités finistériennes se sont engagées dans des accords de résilience avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Parmi elles, Monts d'Arrée Communauté avait été le territoire le plus durement touché, avec des mesures de citernage et de restrictions pour assurer la continuité de l'alimentation en eau potable des 7 600 habitants. Malgré son surnom de « château d'eau du Finistère » grâce à ses ressources conséquentes, l'absence d'interconnexions fragilisait la sécurisation de ce territoire.

Le territoire s'est alors mobilisé dans un accord de résilience volontariste : 36 actions en faveur de la mise en œuvre d'économies d'eau, la résilience des milieux aquatiques, la sécurisation en eau potable et le renfort de la structuration de la maîtrise d'ouvrage, pour un montant prévisionnel total de 3,8 millions d'euros, dont 1,8 millions d'euros d'aides. Le bilan intermédiaire est très positif : fin 2024, 28 actions sont en cours avec 1,4 millions d'euros d'aides déjà accordées par l'agence de l'eau.

En savoir plus : <https://lc.cx/RésilienceFinistère>

SUR LE TERRITOIRE: Centre-Loire



EDITO

© AELB



Bertrand Dugrain

Directeur de la délégation Centre-Loire

Une dernière année du 11^e programme d'intervention 2019-2024 très dynamique, signe de l'engagement croissant des territoires pour l'eau et les milieux aquatiques

« En Centre-Loire, la dernière année du 11^e programme d'intervention 2019-2024 a été marquée par une densité forte de projets accompagnés par la délégation. 700 dossiers ont été instruits, représentant plus de 50 millions d'euros d'aides engagées en 2024 en Centre-Val de Loire. En particulier, les appels à projets issus du plan de résilience 2023-2024 ont conduit à mobiliser 15 millions d'euros d'aides sur des projets d'économies d'eau, de remplacement de conduites fuyardes ou de renaturation des villes et des villages intégrant l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle. Pour les milieux aquatiques, les contrats territoriaux présentent une ambition croissante en faveur de la restauration des fonctionnalités des cours d'eau et des milieux humides. Comme sur l'ensemble du bassin, les demandes très importantes ont conduit à réaliser un travail de priorisation. In fine, la majorité des demandes régionales ont pu faire l'objet d'un engagement financier de la part de l'agence de l'eau. Certains projets 2024 pourront être analysés début 2025 dans le cadre du 12^e programme d'intervention 2025-2030. »

Restauration de zones humides et de cours d'eau sur le bassin de l'Auron et de l'Airain (Cher)

Le syndicat mixte d'aménagement des bassins de l'Auron, l'Airain et leurs affluents (SIAB3A) a engagé des travaux ambitieux de restauration de cours d'eau et de zones humides en 2024, sur trois sites distincts à Plaimpied-Givaudins, Savigny-en-Septaine et Crosses.

Sur Plaimpied-Givaudins, l'opération permet de restaurer les fonctionnalités d'une zone humide sur 6 hectares et 300 mètres linéaires de cours d'eau (l'Auron). Le coût du projet est de 268 000 euros, avec les financements suivants : 50 % de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, 20 % du conseil régional Centre-Val de Loire et 10 % du conseil départemental du Cher. Pour restaurer la zone humide, des travaux d'arasement d'un merlon et de décaissement avaient pour objectif une expansion de l'Auron dans un espace de 6 hectares quand le niveau de la rivière monte. Dans le lit du cours d'eau qui avait été recalibré, la création de banquettes végétalisées et un travail sur la ripisylve ont ainsi rétabli la morphologie du cours d'eau. Toutes ces actions ont pour conséquence de réduire notamment les effets des sécheresses et des inondations.



© SIAB3A

Renaturation et économies d'eau : la mise en œuvre concrète du plan de résilience 2023-2024 sur Vierzon (Cher)

À la suite de la sécheresse de 2022, la ville de Vierzon a travaillé sur plusieurs sujets répondant aux appels à projets issus du plan de résilience 2023-2024 de l'agence de l'eau. Tout d'abord, la collectivité a engagé deux études sur les économies d'eau, avec un diagnostic des consommations sur les 87 bâtiments communaux les plus consommateurs et une étude sur la réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration. Ensuite, 340 prélocalisateurs acoustiques seront mis en place sur le réseau d'eau potable, pour identifier plus rapidement les fuites et le remplacement de 3 200 mètres de canalisations fuyardes a été engagé.. Enfin, des travaux de végétalisation de l'esplanade dite de la Française ont débuté, intégrant une infiltration des eaux pluviales sur la parcelle. Par ailleurs, la communauté de communes a engagé deux études importantes sur la connaissance du patrimoine de l'eau potable et de l'assainissement. Elles seront le socle pour planifier les actions importantes des prochaines années et pour réfléchir à la prise des compétences à l'échelle intercommunale.



Lancement des travaux de végétalisation à Vierzon en novembre 2024

© ville de Vierzon



Accompagner les économies d'eau chez les industriels

Proche d'Orléans et de la Loire, la Laiterie Saint-Denis-de-l'Hôtel (LSDH) élabore et conditionne des liquides alimentaires à base de lait et de jus de fruits sous différents types de conditionnements (laits, crèmes, boissons végétales, jus de fruits, soupes, etc.). Pour son activité, l'entreprise prélève environ 1 million de mètres cubes d'eau chaque année. Pour réduire son impact sur la ressource en eau, la société s'est engagée dans une démarche ambitieuse avec un projet mettant en place le recyclage des eaux de process. L'investissement de 14 millions d'euros bénéficie d'une aide à hauteur de 40 % de la part de l'agence de l'eau, soit 5,6 millions d'euros. Le coût des travaux correspond à 35 €/m³ économisés, pour une aide de l'agence inférieure à 15 €/m³ économisés. Le projet vise à réduire de 40 % les prélèvements dans la nappe phréatique, soit – 400 000 m³/an, en utilisant de l'eau recyclée pour les lavages de cuves et lignes.

© LSDH

Grand Chambord : une nouvelle station d'épuration et des projets pour préserver l'eau

En 2024, la communauté de communes du Grand Chambord (Loir-et-Cher), compétente sur l'eau et l'assainissement depuis plus de 20 ans, poursuit son engagement pour l'eau.

En étroite collaboration avec la commune de Saint-Laurent-Nouan, la collectivité a concrétisé les travaux pour une nouvelle station d'épuration (reconstruction, redimensionnement de la filière boues, canalisations de transfert des eaux usées). Cet investissement de 7 millions d'euros a bénéficié d'une aide de l'agence de l'eau de 2,2 millions d'euros en 2022. La station devrait être mise en service en 2025. D'autre part, la collectivité a organisé ses premières assises de l'eau en octobre 2024 avec la participation de l'agence de l'eau. Durant ces rencontres, des sujets variés ont été abordés dans le cadre des réflexions globales de la communauté de communes sur l'adaptation de son territoire aux enjeux environnementaux et climatiques : prise de compétence sur les eaux pluviales (étude en cours), tarification de l'eau (valeur et progressivité), mise à jour du plan prévisionnel d'investissements et aménagement du territoire. Certains projets pourront être développés et accompagnés financièrement par l'agence de l'eau dans le cadre de son 12^e programme d'intervention 2025-2030.

En savoir plus : [▶ https://lc.cx/GrandChambord](https://lc.cx/GrandChambord)

Christian Lalleron

Vice-président en charge de l'habitat et de la transition énergétique - Grand Chambord

« Cet investissement important témoigne de l'engagement des collectivités pour la préservation de l'environnement en maintenant leurs installations d'assainissement à un haut niveau de qualité »

SUR LE TERRITOIRE: Maine-Loire-Océan



EDITO

© AELB



Morgan Priol

Directrice de la délégation Maine-Loire-Océan

Une forte mobilisation en 2024

« Toujours engagées dans l'amélioration des systèmes d'assainissement, notamment sur le littoral à l'aune de la crise norovirus de l'hiver 2023/2024, les collectivités des Pays de la Loire et de l'Orne ont montré aussi un véritable intérêt pour la gestion intégrée des eaux pluviales, la végétalisation et la désimperméabilisation des sols mises en avant dans le cadre de l'appel à projets de l'agence

« renaturation des villes et des villages ». Ces approches sont complémentaires de leurs engagements importants dans les actions de restauration des milieux aquatiques avec des travaux sur les cours d'eau, l'effacement de plans d'eau, la replantation de haies et la préservation des zones humides par exemples.

2024 confirme également l'attrait des aides pour les économies d'eau pour les collectivités et le secteur économique.

Finalement, ce dynamisme et la prise en compte globale des enjeux de l'eau par les acteurs du territoire, accompagnés par l'ensemble de l'équipe de la délégation, ont ainsi permis l'engagement de 79 millions d'euros d'aides, auxquelles s'ajoutent la contribution aux aides directes pour les agriculteurs pour 13,7 millions d'euros (conversion à l'agriculture biologique, mesures agroenvironnementales et climatiques, aides aux matériels alternatifs à l'usage des produits phytosanitaires de synthèse) et l'instruction d'aides du Fonds vert. »

Les études hydrologie, milieux, usages et climat (HMUC) : vers un diagnostic partagé

Un engagement fort en Pays de la Loire

De nombreuses structures ont lancé, à l'échelle de bassins versants, la réalisation d'études quantitatives dites « HMUC ». Ces études, cofinancées par l'agence de l'eau, constituent un état des lieux de la situation hydrologique des territoires, dressent un bilan des prélèvements d'eau dans les milieux en période d'étiage, analysent les besoins en eau des milieux aquatiques pendant cette période cruciale pour les espèces piscicoles. L'objectif est de corréliser cet état des lieux avec le changement climatique et les besoins en eau.

En effet, le choix d'un débit objectif d'étiage, prenant en compte les usages, permet le calcul d'un volume prélevable qui sera à répartir entre catégories d'usagers. Il permettra de partager et de préserver les ressources disponibles pour aujourd'hui et demain.

Grâce à un long processus pédagogique, les 3 commissions locales de l'eau (CLE) en Pays de la Loire ont atteint ce premier objectif (Vie-Jaunay, Sèvre nantaise et Sarthe amont). La comparaison entre volumes prélevables et volumes prélevés permet de savoir s'il existe un déséquilibre quantitatif (plus de prélèvements en période de basse eau que ce que le milieu ne peut supporter) qu'il conviendra alors de résorber dans le cadre d'un projet territorial de gestion de l'eau (PTGE). C'est le cas sur nos territoires !

En savoir plus : [▶ https://lc.cx/Hmuc](https://lc.cx/Hmuc)

Le Mans (Sarthe) : des îlots de fraîcheur dans les cours d'école

La ville du Mans s'est engagée dans une démarche de réfection et de végétalisation de ses cours d'école. Cette démarche fait écho à la mise en place d'une politique forte et innovante en faveur du patrimoine arboré : « le plan Canopée ».

Pour chaque cour d'école, les aménagements sont pensés comme des îlots de fraîcheur. Avec en point de mire, le bien-être des enfants, leurs besoins fondamentaux de mouvement, d'exploration et de contact avec la nature, notamment avec l'eau.

La déconnexion et la gestion intégrée des eaux pluviales s'intègrent dans les objectifs ambitieux d'infiltration des eaux pluviales prévues dans le plan local d'urbanisme de la commune.

La végétalisation et la biodiversité sont au cœur de ces projets avec les objectifs suivants :

- désimpermeabiliser et retrouver un sol vivant pour mieux gérer les eaux de pluie et favoriser le développement des arbres et de la biodiversité ;
- favoriser des matériaux naturels, biosourcés et réemployés ;
- végétaliser les cours, avec des plantes accessibles aux enfants pour rafraîchir et explorer, proposer des espaces de jardinage, créer une atmosphère végétale apaisante ;
- proposer des activités plus variées, la manipulation de matériaux (copeaux, sable, gravillons, jeux d'eau), le développement de la motricité et de l'agilité des enfants.

Grâce à l'appel à projets « renaturation des villes et villages », l'agence de l'eau a pu aider la requalification de 4 cours d'école avec un taux exceptionnel de 70 % (418 000 euros d'aides). Les travaux ont permis une déconnexion du réseau d'eau pluviale de plus de 6 500 m² de surface de cours, d'une déconnexion partielle ou totale des gouttières des bâtiments et la plantation de 32 arbres supplémentaires.

En savoir plus : [▶ https://lc.cx/LeMansEcole](https://lc.cx/LeMansEcole)



Le camping « Les Biches » en Vendée, l'un des 3 campings accompagnés par l'agence de l'eau sur le recyclage des eaux de lavage de sa piscine

Sobriété et économies d'eau : les campings de la région Pays de la Loire se mobilisent

Durant l'été 2023, la Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air (FNHPA) a cosigné avec d'autres organisations professionnelles, et l'accompagnement des agences de l'eau, une charte d'engagement « Plan de sobriété Eau ». Cet engagement s'inscrit dans la continuité du Plan eau gouvernemental de mars 2023 demandant à tous les acteurs d'économiser l'eau avec un objectif de réduction de 10 % des prélèvements à l'horizon 2030.

En Pays-de-la-Loire, la fédération régionale de l'hôtellerie de plein air de la région des Pays-de-la-Loire (FRHPA) et la fédération vendéenne de l'hôtellerie (FVHPA) regroupent près de 400 campings, dont 273 en Vendée (premier département français en nombre de nuitées). Ces 2 fédérations se mobilisent autour de la consommation en eau de leurs adhérents avec un objectif ambitieux : réduire de 20 % la consommation d'eau des campings d'ici fin 2025.

Plusieurs opérations sont désormais engagées : l'équipement d'une trentaine de campings en compteurs, la réalisation de diagnostics auprès d'une soixantaine de campings, la réalisation d'un guide, véritable catalogue de solutions, l'accompagnement dans la déclinaison de leurs plans d'actions de réduction des consommations en eau en privilégiant les actions attachées à la sobriété.

Ces projets, portés par les 2 fédérations, sont en partenariat avec l'ARS de Vendée (pour les volets sanitaires), Vendée expansion, Vendée eau, Solutions § Co, O'Cell et Butterfly tourism. Certaines actions ont été financées à hauteur de 70 % par l'agence de l'eau. Toutes ces opérations sont complétées par l'accompagnement financier des premiers campings engagés dans des travaux de recyclage des eaux de piscine.



Léa Marzloff

Directrice du développement
ONG Bleu Versant

*Se mettre en action
pour l'eau*

L'ONG Bleu Versant aide les
territoires et leurs populations

à réduire leurs vulnérabilités liées à l'eau et à s'adapter au changement climatique.

« Nous mettons en place des actions participatives pour lutter contre les inondations, les sécheresses, les pollutions, et la perte de biodiversité. Les Ateliers de l'eau sont notre nouveau grand projet ! L'enjeu ? Créer un lieu de rencontres, de démonstrations et d'ateliers pour mieux protéger l'eau. Ce lieu est ouvert au plus grand nombre à La Rochelle et permet de se mettre en action. Les Ateliers de l'eau ont pu voir le jour, en étant lauréats d'un appel à projets de l'agence de l'eau sur la "gestion intégrée des eaux pluviales" en 2020. Après quelques années pour trouver le lieu où installer le dispositif et compléter les financements avec des partenaires, il est aujourd'hui installé sur le site de l'université ! L'agence de l'eau a toujours été présente à nos côtés pour enrichir et soutenir les Ateliers de l'eau. Ce projet est maintenant porté par notre association avec La Rochelle Université et avec le soutien d'autres partenaires comme la région Nouvelle-Aquitaine, l'agglomération de La Rochelle, le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), Escal'Océan et des sponsors privés. »

À Limoges, un projet innovant allie gestion de la ressource en eau et production de biogaz

Fournir à l'ensemble de la population une eau de qualité, en quantité suffisante et permanente, est l'une des principales missions de Limoges Métropole. Avec l'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, Limoges a modernisé sa station d'épuration permettant de réduire les impacts sur le milieu, mais également d'y associer un volet énergétique.

L'aide apportée à la réhabilitation de la station de traitement des eaux usées domestiques de Limoges Métropole est sans conteste l'un des dossiers les plus importants du 11^e programme d'intervention sur la délégation Poitou-Limousin. Un projet innovant qui répond aux enjeux d'adaptation au changement climatique.

Grâce à ces nouvelles installations, le territoire se montre exemplaire en matière environnementale dans le but d'améliorer le cadre de vie au quotidien de ces habitants. Parmi les principaux résultats :

- les travaux permettent de réduire les rejets des eaux usées domestiques et des industries qui sont raccordées à la station dans la Vienne. À l'issue de la réhabilitation, les flux rejetés sont conformes à la réglementation et même au-delà. Le nouvel équipement permet de sécuriser les rejets, notamment lors des épisodes pluvieux estivaux pour l'azote et le phosphore ;
- la diminution conséquente des besoins énergétiques de la station permettant de réduire de près de 20 % la consommation électrique.



Freddy Poirier

Vice-président en charge de l'agriculture, de l'alimentation et de la GEMAPI à Grand Poitiers

Développer de nouvelles filières agricoles moins consommatrices d'eau et d'intrants

« Mon rôle consiste à soutenir et à accompagner les initiatives et projets d'acteurs locaux et, de plus en plus, à impulser de nouveaux projets en faveur de la relocalisation alimentaire et de l'eau comme première denrée alimentaire. C'est précisément l'enjeu associé au développement de la filière Chanvre sur l'aire

d'alimentation de captage de la Varenne. Le projet de filière Chanvre locale illustre complètement l'engagement de la collectivité auprès des acteurs agricoles, de l'alimentation et de la construction, car il répond simultanément à plusieurs enjeux. Le premier, en lien avec notre compétence de producteur d'eau potable, concerne la lutte contre les pollutions diffuses, car cette culture est robuste et peut se passer d'intrants chimiques et d'irrigation. Ensuite les coproduits du chanvre, la graine et la fibre, sont de véritables "super produits" : l'un avec une forte valeur protéique (le chènevis), l'autre avec un fort intérêt dans la construction (la laine et la chènevotte). En choisissant cette culture, il nous faut réussir à travailler en transversalité avec des partenaires inhabituels, une collectivité, la restauration collective de Poitiers, des boulangers, des traiteurs, des agriculteurs, des entreprises de travaux agricoles, de collectes de produits agricoles, des opérateurs de la construction, bref un véritable challenge. »

L'agence accompagne financièrement le projet (à hauteur de 50 %), et plus précisément à la mise en place du plan d'actions 2022-2024 pour le développement de la filière chanvre et à la création d'un collectif de producteurs.

LES REDEVANCES

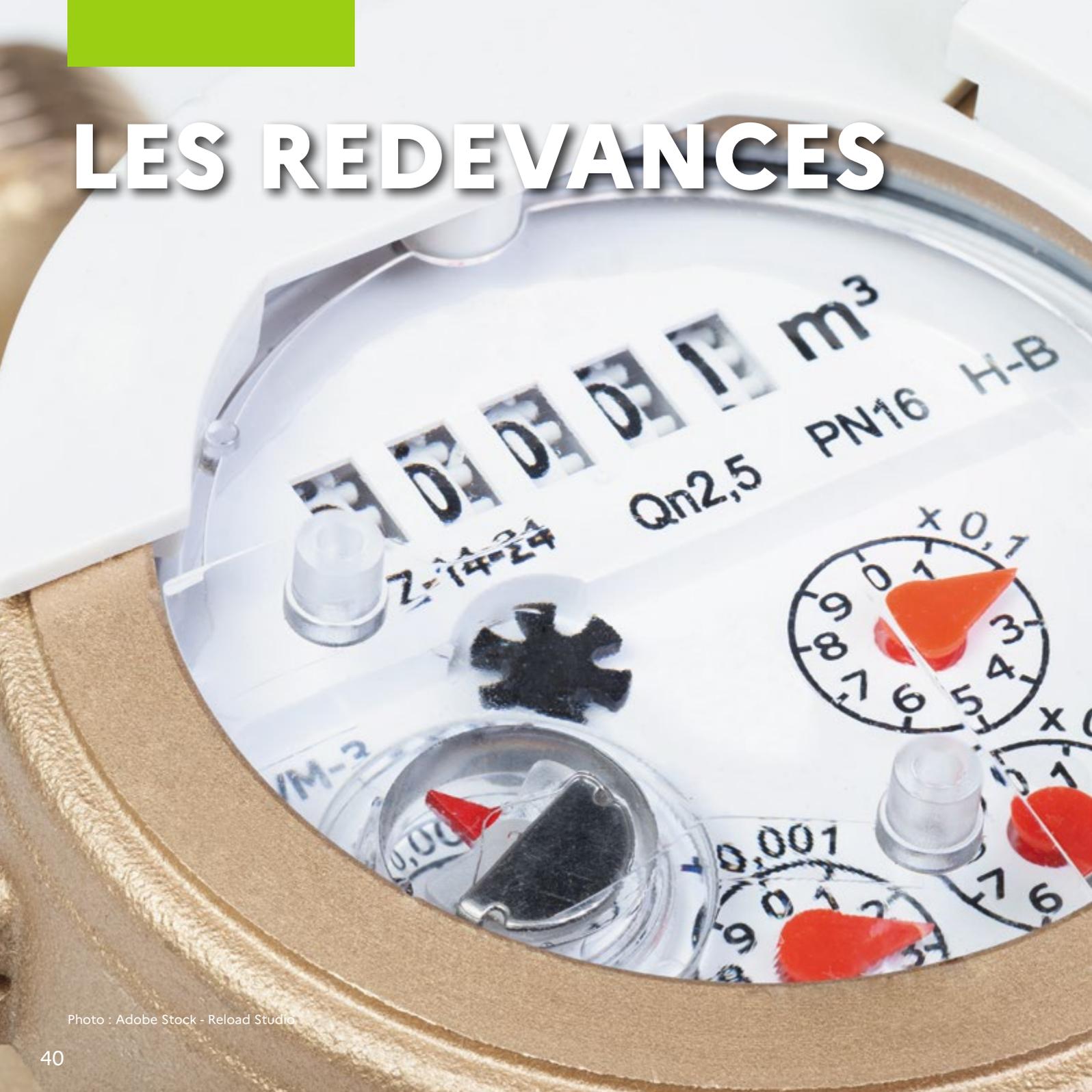


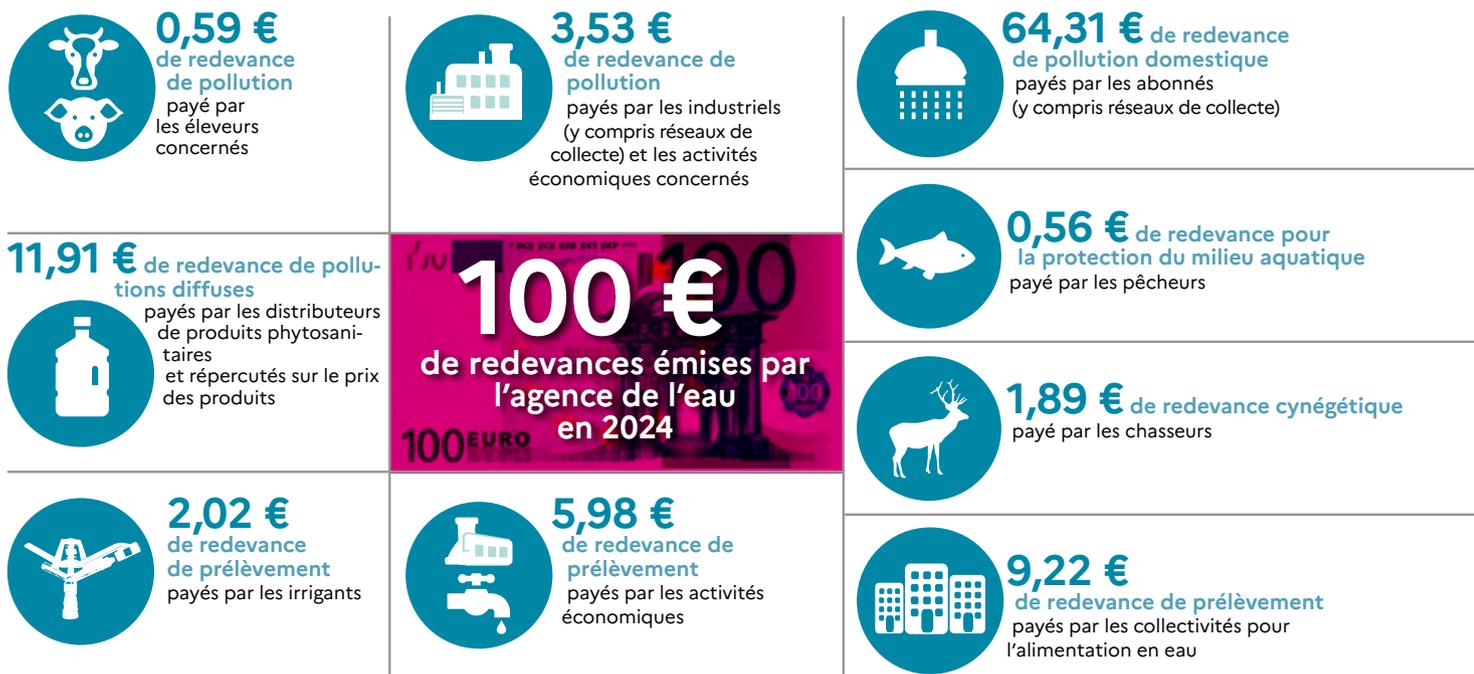
Photo : Adobe Stock - Reload Studio

DES REDEVANCES : un outil incitatif à une gestion plus durable de la ressource en eau

L'agence perçoit des redevances auprès des usagers de l'eau en application des principes de prévention et de réparation des dommages causés à l'environnement.

Elle les reverse sous forme d'aides dans le cadre de son 11^e programme d'intervention 2019-2024 et apporte son soutien financier aux actions ou projets d'intérêt commun au bassin pour une gestion équilibrée des ressources.

L'article 101 de la loi de finances 2024 adapte, à compter du 1^{er} janvier 2025, la fiscalité aux enjeux environnementaux relatifs à la pollution et à la raréfaction de la ressource en eau.



Chiffres

375,93

millions d'euros de redevances émises en 2024

96,5 %

des redevables ont choisi la télédéclaration

5

redevances mutualisées entre les agences de l'eau

• pollutions diffuses • protection du milieu aquatique • pollution élevage • cynégétique • stockage

206

redevables font l'objet d'un contrôle au cours des années 2022 et 2023

Élaboration du 12^e programme volet « Redevances »

D'une part, le plan gouvernemental d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, dit « Plan eau », du 30 mars 2023 a annoncé le relèvement des moyens des agences de l'eau à hauteur de 475 millions d'euros par an afin d'assurer le financement de la politique de l'eau et de mieux inciter à la sobriété dans les usages et à une meilleure performance des réseaux.

Pour Loire-Bretagne, la quote-part de cette augmentation de ressources se traduit par une hausse de 83 millions d'euros du plafond des encaissements annuels de redevances.

La lettre de cadrage gouvernementale du 13 mai 2023 a demandé que les taux votés en comité de bassin, à compter de 2025, garantissent la mise en œuvre opérationnelle et financière du Plan eau en réduisant, ou sans augmenter, et si possible en la réduisant, la part relative des usagers domestiques.

D'autre part, l'article 101 de la loi de finances 2024 a adapté, à compter du 1^{er} janvier 2025, la fiscalité aux enjeux environnementaux relatifs à la pollution et à la raréfaction de la ressource en eau, et réformé certaines redevances.

Les instances de bassin ont travaillé à l'élaboration des redevances du 12^e programme dans le cadre des délibérations prises en 2023 par le conseil d'administration. Plusieurs pistes ont été étudiées pour relever le produit des redevances au niveau souhaité et dans le cadre du dispositif juridique actuel.

Le scénario proposé a été voté par le conseil d'administration le 15 octobre 2024 avec avis conforme du comité de bassin.

Il a retenu :

- une hausse du taux de prélèvement pour « refroidissement industriel » et du taux de prélèvement « alimentation en eau potable » en zone de répartition des eaux (ZRE) à hauteur des taux planchers, fixés par la loi de finances pour 2024, est appliquée à compter de 2025 ;
- une hausse des taux de prélèvement « autres usages économiques » et « alimentation d'un canal » de 21 % dès 2025 ;
- une hausse des taux de prélèvement « irrigation » de + 5% par an de 2025 à 2028.

Ce scénario augmente progressivement le produit des redevances à partir de l'exercice 2026, mais ne permet pas d'atteindre le produit cible de redevances de 455 millions d'euros en fin de programme, en restant 6 millions d'euros en deçà de cette cible à 449 millions d'euros en 2030.

Le montant global prévisionnel des recettes de redevances pour le 12^e programme est estimé à 2 577,5 millions d'euros.

PAROLE À

© AELB



Céline Demésy

Directrice de la direction des redevances

Construire en 2024 pour accompagner les redevables en 2025

« 2024 a été l'année d'appropriation de la réforme des redevances. Axée sur la sobriété dans l'utilisation de la ressource, cette réforme s'inscrit pleinement dans les enjeux d'atténuation au changement climatique. 2025 verra sa mise en application opérationnelle.

Le Plan eau 2023 avait initié la dynamique politique d'une contribution collective aux enjeux climatiques par une mobilisation de ressources financières adaptées aux objectifs définis. La loi de finances 2024 a réformé le cadre législatif et réglementaire des redevances pour générer des recettes, mais également pour inciter à une gestion responsable de l'eau. Le vote de la maquette financière du 12^e programme par les instances de bassin en octobre 2024 a permis d'en territorialiser les enjeux. Le nouveau dispositif des redevances est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025, riche de toutes ces co-constructions.

2024 aura été l'année de conception d'outils opérationnels et le temps de l'adaptation et de l'appropriation. Les webinaires organisés pour les collectivités puis les industriels ont permis des échanges privilégiés sur le nouveau dispositif des redevances. Complétés par des fiches techniques, des mémos et des rencontres, ils permettront d'être prêts à l'année de transition que sera l'année 2025. »



Christine Bastaert

Instructrice
de redevances
collectivités

« Les échanges avec les collectivités constituent mon quotidien et font partie de notre cœur de métier. Ils jouent un rôle essentiel dans la réalisation de la déclaration.

Dans le cadre du traitement des collectivités, je suis en relation avec des interlocuteurs variés : le maire, la secrétaire de mairie, mais aussi le comptable ou encore le technicien. Je dois adapter mes réponses en fonction de mon correspondant. Selon sa pratique, il peut se trouver en difficulté au moment d'effectuer sa déclaration. Je l'accompagne donc dans sa démarche pour trouver la meilleure solution et remplir efficacement sa déclaration.

La réforme entraîne des modifications sur la façon de déclarer et elle impacte également la facture de l'abonné. Elle peut susciter des questions et nous sommes là pour expliciter ces changements et ces nouvelles redevances. La question de l'eau est un sujet délicat qui est au cœur des politiques publiques. En tant qu'instructeur des redevances, j'en ai particulièrement conscience. La disponibilité et l'écoute sont primordiales, à mes yeux, pour bien accompagner les collectivités : de la déclaration à la liquidation des redevances. »

Près de 376 millions d'euros de redevances émis en 2024

Les conditions climatiques du printemps et de l'été 2023 impactent certaines redevances dont l'assiette repose sur les volumes d'eau prélevés et consommés : prélèvements destinés à l'irrigation, aux usages économiques et à l'hydroélectricité. Ce n'est pas le cas pour d'autres redevances également assises sur les prélèvements et la consommation d'eau : pollution domestique, prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable.

En 2024, la redevance « pollution domestique » représente 168,26 millions d'euros et la redevance « collecte domestique », 73,48 millions d'euros. Toutes les communes du bassin sont concernées par la redevance pour pollution domestique perçue auprès des abonnés du service de distribution d'eau potable. Celles qui possèdent un réseau d'assainissement collectif sont concernées par la redevance pour modernisation des réseaux de collecte perçue auprès des abonnés du service assurant la collecte des eaux usées.

Les activités d'élevages paient en 2024 une redevance pollution élevage de 2,21 millions d'euros.

Les établissements industriels paient en 2024 une redevance pour pollution non domestique de 10,36 millions d'euros, et ceux raccordés à une station d'épuration collective paient une redevance pour collecte non domestique de 2,9 millions d'euros. La redevance pour prélèvements sur la ressource en eau (hors fonctionnement des installations hydroélectriques) représente 64,10 millions d'euros en 2024. La redevance due aux prélèvements destinés aux installations hydroélectriques s'élève en 2024 à 0,6 million d'euros.

La redevance pour pollutions diffuses, prélevée par l'agence de l'eau Artois-Picardie pour le compte de toutes les agences de l'eau, représente 44,76 millions d'euros en 2024 pour Loire-Bretagne dont 6,09 millions d'euros correspondent à la part de redevance du programme national Écophyto.

La redevance cynégétique, encaissée, pour le compte de l'ensemble des agences de l'eau par l'agence Adour-Garonne auprès des comptables des fédérations de chasse, s'élève à 7,11 millions d'euros pour Loire-Bretagne.

La redevance pour protection du milieu aquatique, prélevée par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour le compte de toutes les agences de l'eau, s'élève pour Loire-Bretagne à 2,12 millions d'euros.



LA PLANIFICATION LA GOUVERNANCE LOCALE

Mise à jour du Sdage : les sept enjeux 2028-2033

1. La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique
2. La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter ruptures
3. Les politiques territoriales, porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau
4. La préservation et la restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides et du cycle naturel de l'eau
5. La sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau
6. Une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité
7. La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines

PROJET D'ENJEUX 2028-2033 validé et consultation lancée...

Le cycle de la directive cadre sur l'eau (DCE) rythme l'actualisation des stratégies et plans d'actions de l'ensemble des bassins. Ainsi tous les six ans les documents sont mis à jour pour répondre aux objectifs de résultats de la DCE (l'atteinte et le maintien du bon état des eaux) :

- faire un diagnostic : l'état des lieux ;
- identifier les enjeux du bassin ;
- construire la stratégie (Sdage) et le plan d'action (programme de mesures).

Dans ce contexte, le comité de bassin Loire-Bretagne a validé le 11 juillet 2024 le projet d'enjeux et le programme de travail pour la gestion de l'eau du bassin pour la période 2028-2033.

Soumis pour avis au public et aux assemblées, du 25 novembre 2024 au 25 mai 2025, cette consultation permet de recueillir les remarques des acteurs du territoire sur ces enjeux, et d'en faire évoluer la rédaction.

L'objectif est l'adoption de ces enjeux en juillet 2025 par le comité de bassin.

Cette étape est nécessaire pour pouvoir travailler sur la mise à jour du Sdage et de son programme de mesures.

PAROLE À

© V. Pipaud



Julien Colin

**Chef de projet -
Animation du projet
HMUC Axe Loire -
Service Planification**

*L'étude HMUC
Axe Loire :
comprendre et*

préserver la ressource en eau sur la Loire

« L'agence de l'eau Loire-Bretagne, pour le compte du comité de bassin, a lancé le 3 octobre 2024 une étude Hydrologie, milieux, usages et climat (HMUC) sur l'axe Loire réalimenté. L'objectif est de mieux comprendre les interactions entre l'hydrologie, les milieux naturels, les usages humains et les impacts climatiques sur ce vaste territoire. La Loire, vecteur essentiel de la solidarité entre les populations de l'amont et celles de l'aval, traverse des territoires aux usages et besoins variés. Cette étude présentée en octobre 2024, lors d'une réunion de lancement qui a réuni une centaine de participants, s'impose comme une réponse concertée et innovante face aux défis posés par le dérèglement climatique. L'étude HMUC Axe Loire se déroulera en trois phases : une analyse HMUC sur les parties de l'axe Loire « réalimenté » non couvertes par une démarche de même type, une évaluation de la cohérence des démarches HMUC en cours sur le bassin et la définition d'une politique commune et partagée de la gestion de l'eau. Les résultats de cette étude seront intégrés dans le prochain schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) Loire-Bretagne. Ces premiers instants d'échange avec l'ensemble des acteurs territoriaux ont permis de dresser un premier bilan des enjeux permettant ainsi d'apporter des éléments factuels aux plus proches des attentes pour les gestionnaires. »

Chiffres

7 enjeux

5 forums

du 19 au 27 novembre 2024

+ de 360
participants

du 19 au 27 novembre 2024

1 consultation
nationale

du 25 novembre 2024 jusqu'au
25 mars 2025 pour recueillir
l'avis des acteurs du territoire
dans la construction de la
politique de l'eau du bassin

Les démarches Hydrologie, milieux, usages, climat (HMUC)

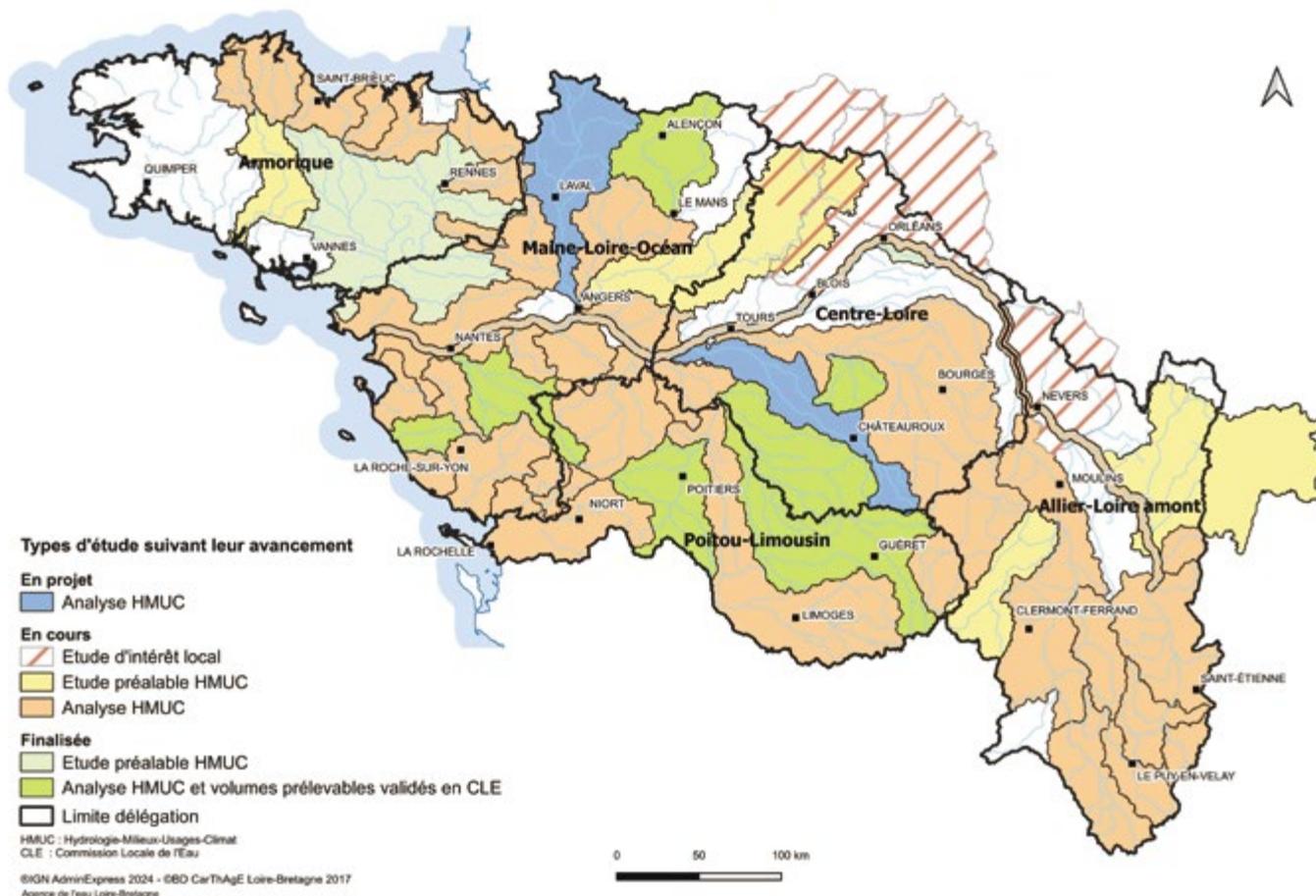
Fin 2024, 39 territoires du bassin sont concernés par une analyse HMUC. 6 d'entre eux ont finalisé cette démarche dont le bassin de la Creuse, le territoire du Sage Vie et Jaunay et de la Sarthe amont. Après un diagnostic quantitatif partagé, ces territoires ont acté collectivement des volumes prélevables afin d'assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource.

Pour accompagner et guider les territoires, la direction de l'évaluation et de la planification de l'agence de l'eau a travaillé de concert avec la DREAL de bassin, l'OFB pour une nouvelle édition de « Analyses Hydrologie, usages, milieux, climat (HMUC) :

- guide et recommandations méthodologiques bassin Loire-Bretagne » mis à jour : <https://lc.cx/PDF-GuideHMUC> ;
- une plaquette d'information et une page internet dédiée aux analyses HMUC sont également disponibles sur le site Sdage et Sage de l'agence de l'eau : <https://lc.cx/Hmuc>

État des études HMUC sur le bassin Loire-Bretagne

(décembre 2024)



État des Sage sur le bassin Loire-Bretagne

(décembre 2024)

Le Sdage 2022-2027 (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) renforce le rôle des commissions locales de l'eau (CLE) et des Sage (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) pour permettre la mise en place d'une politique de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente, en lien avec les problématiques propres à chaque territoire.

En 2024, sur les 57 Sage œuvrant sur le territoire, 3 sont en cours d'élaboration. Parmi les Sage mis en œuvre, 7 ont initié leur révision.

Chiffres

57 Sage

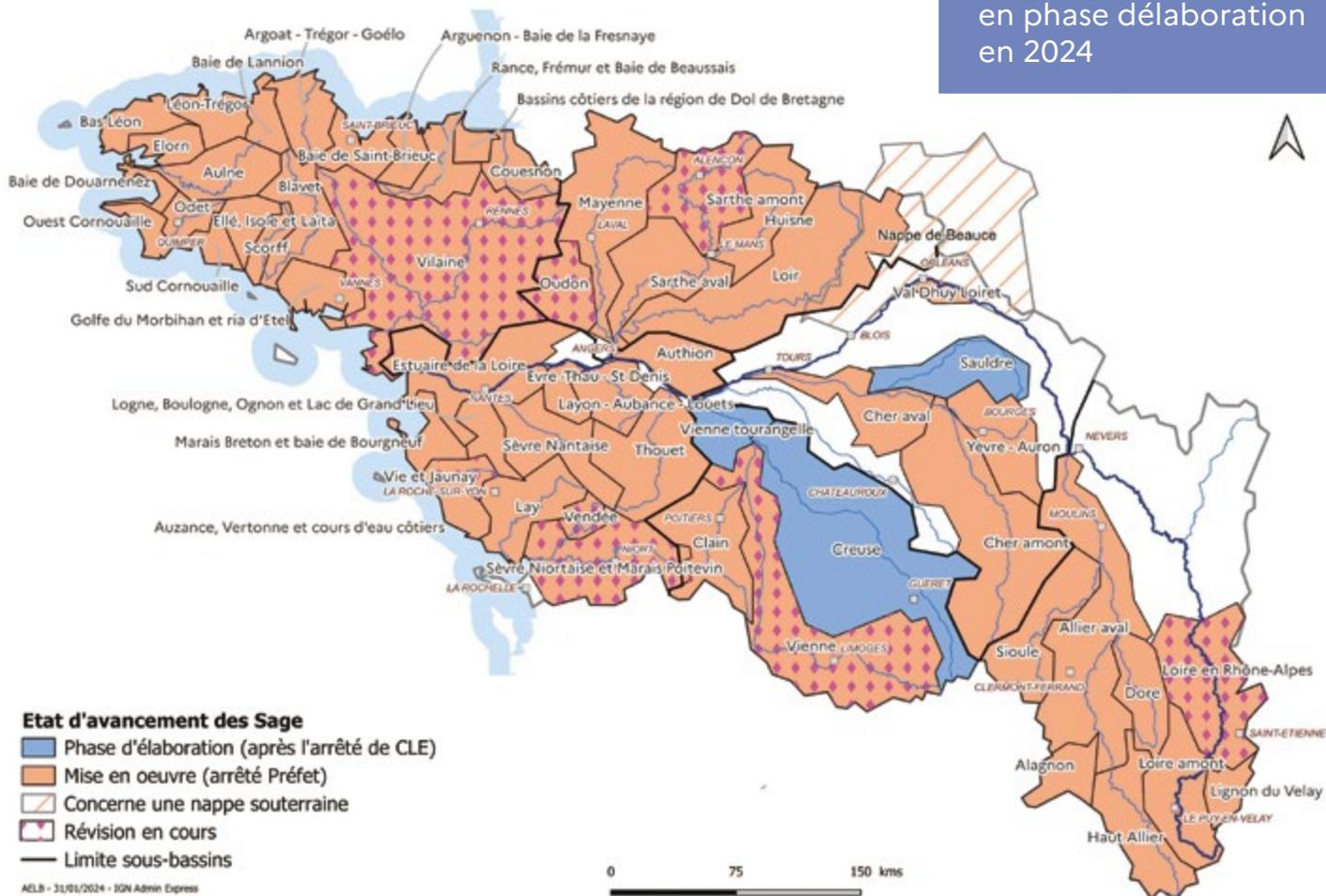
couvrent...

87 %

du territoire

3 Sage

en phase d'élaboration en 2024





LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

POUR L'ACCÈS À L'EAU dans les pays en développement

3 millions d'euros d'aides consacrées à l'action internationale

Avec la loi « Oudin-Santini » du 9 février 2005, les agences de l'eau peuvent mobiliser jusqu'à 1 % de leurs ressources pour financer des opérations de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Solidarité internationale

Depuis 18 ans, l'agence de l'eau Loire-Bretagne est engagée dans ce dispositif. Elle contribue à l'atteinte du 6^e objectif de développement durable des Nations unies : d'ici 2030, garantir l'accès de tous à des services d'eau potable et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources.

En 2024, l'agence de l'eau a apporté son soutien à 31 projets portés par des collectivités territoriales et des associations, dont deux lauréats de la seconde édition de l'appel à projets (AAP) interagences « Eau et solidarités internationales ». Cet AAP a pour objectif de favoriser la mise en œuvre de projets dans les bassins pilotes des partenariats institutionnels des agences de l'eau. Dans cette perspective, 15 lauréats ont été sélectionnés par le jury national composé de représentants des 6 comités de bassin et de partenaires comme l'agence française de développement.

- 60 % des demandes concernent l'Afrique et plus particulièrement le Togo, le Sénégal, la Guinée et Madagascar. 25 % concernent l'Asie, le Cambodge notamment. Ces pays font partie des priorités de l'aide publique au développement de la France.
- 30 % des dossiers sont relatifs uniquement à l'alimentation en eau potable, 65 % comprennent à la fois un volet eau potable et un volet assainissement.

Les partenariats

L'agence de l'eau poursuit son partenariat avec le ministère des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire, avec l'autorité du Tonlé Sap au Cambodge, la direction générale des ressources en eau au Laos et deux agences de bassin brésiliennes (bassins du Piracicaba, Jundiaí et Capivari -PCJota- et bassin du Paraíba do Sul). Ces partenariats se traduisent par des échanges d'expérience sur des sujets d'intérêts communs (effets du changement climatique, solutions fondées sur la nature ou encore système d'information sur l'eau).

L'année 2024 a été marquée par la réception de partenaires dans le bassin Loire-Bretagne : en février, le ministre des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire et ses collaborateurs ; en octobre, des représentants des agences brésiliennes ; en novembre, le secrétaire permanent du ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement laotien et ses directeurs techniques. Ces rencontres ont été rythmées par des réunions de travail avec les équipes de l'agence, de l'Office français de la biodiversité et de l'Établissement public Loire, et par des visites d'opérations menées par des porteurs de projet du bassin (Bourges Plus, syndicat Nouvel Espace du Cher, Tours, conseil départemental d'Indre-et-Loire, syndicat Vienne-Combade, établissement public territorial de bassin de la Sarthe, syndicat de la vallée de la Haute-Sarthe).

Ces actions partenariales ont également été valorisées à l'occasion du forum mondial de l'eau en Indonésie à Bali en mai 2024 où des représentants du bassin Loire-Bretagne ont accompagné la délégation française.

L'accès aux services essentiels pour les habitants de Jalazone en Cisjordanie

La communauté de communes de Morlaix (26 communes pour 68 000 habitants) et le camp de réfugiés de Jalazone ont signé en juin 2023 une convention de partenariat pour trois ans. L'objectif est d'améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement pour les habitants et de promouvoir les échanges techniques entre les entités compétentes en eau et assainissement des deux territoires.

Jalazone est situé à 7 kilomètres au nord de Ramallah et compte environ 16 000 habitants, sur un périmètre de 0,25 km². Créé en 1949, le camp est aujourd'hui un espace urbain bétonné en quasi-totalité, avec des habitations sur deux étages. L'approvisionnement en eau se fait en quantité fixe et limitée et la distribution d'eau est discontinue en été. Les populations sont amenées à stocker l'eau potable dans des citernes toits et ne disposent en moyenne que de 40 l/jour/habitant. Côté assainissement, les réseaux unitaires ne sont pas adaptés et débordent dans les rues lors des fortes pluies hivernales et cela sans station d'épuration présente.

L'opération portée par Morlaix communauté comprend plusieurs volets : étude de faisabilité eau et assainissement, travaux de rénovation d'égouts et protection des réseaux, matériels d'entretien (camion hydrocureur, matériel de détection de fuites et caméra robot sur le réseau d'assainissement, construction d'un réservoir d'eau potable tampon de 5 000 m³, montée en compétences des équipes palestiniennes ou encore campagne de sensibilisation de la population à la gestion de l'eau et à l'hygiène). La « Jerusalem Water Undertaking (JWA) », opérateur propriétaire du réseau d'eau potable, est très impliquée dans le projet, au côté du comité populaire du camp de Jalazone, équivalent de la mairie pour un camp de réfugiés.

Ce projet est programmé sur une période de 4 ans et a démarré en 2023. Il s'élève à 3,2 millions d'euros et s'inscrit dans le dispositif Ficol « facilité de financement des collectivités territoriales françaises » de l'agence française de développement (AFD). L'AFD est le principal cofinancier public (2 millions d'euros), soutenu par l'agence de l'eau Loire-Bretagne qui a apporté une aide de 200 000 euros dès 2023.

PAROLE À

© Morlaix Communauté



Guy Pennec

Vice-président de Morlaix
Communauté

« Le projet que nous portons est fondamental pour les habitants du camp de Jalazone pour disposer, à terme, d'un accès suffisant à l'eau potable et de conditions sanitaires améliorées. Dans cette région secouée par des conflits, la gestion de l'eau est un vecteur important de stabilité.

Depuis 2023, au travers de ce partenariat, nous avons tissé des liens forts avec les équipes palestiniennes, favorisés notamment par l'accueil chaque année d'une délégation sur notre territoire. C'est l'occasion de travailler ensemble sur les modalités de gestion et les exigences de performance d'un service d'eau et d'assainissement. De manière inattendue, ces rencontres ont permis d'ouvrir nos échanges à d'autres thématiques comme la culture ou le handicap, la formation professionnelle.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne est un acteur clé. Son engagement à nos côtés dès le début du partenariat a permis de mettre en place un poste dédié à la coordination et à la conduite de l'opération et d'engager des opérations urgentes dans le camp. Cette étape a été déterminante pour le partenariat et a permis l'accès au financement d'un autre bailleur important, l'agence française de développement, tout en bénéficiant du soutien et de l'accompagnement du consulat de France à Jérusalem. »



Section en cours de rénovation avec un regard réhabilité dans le camp de Jalazone en janvier 2024
©Morlaix communauté

Chiffres

3,1

millions d'euros
pour 31 projets

60 %

des demandes
concernent l'Afrique
(Togo, Sénégal, Guinée et
Madagascar)

et **25 %** l'Asie

0,80 %

des redevances
affectées aux aides
internationales

250 000

habitants
bénéficiaires
des projets financés

LA SENSIBILISATION



© Une image à part

INFORMER, COMMUNIQUER ET SENSIBILISER

L'agence de l'eau soutient les programmes d'information, de sensibilisation et de mobilisation du public pour valoriser les politiques en faveur de l'atteinte du bon état des eaux.

En 2024, elle encourage les investissements pour l'eau et se mobilise sur les enjeux du dérèglement climatique.

Informier sur les aides et les redevances

L'agence diffuse, chaque année avant le 31 mars, aux 6 800 maires du bassin et aux présidents d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) une note d'information sur les redevances et les aides de l'agence de l'eau. Cette note, jointe localement au rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau (RPQS), énonce qui paye quoi et comment se répartissent les aides de l'agence.

Les décisions d'aides sont publiées régulièrement sur le site internet dédié de l'agence. Afin de faciliter les recherches, elles peuvent être triées par nature de maître d'ouvrage, de travaux ou par département. Le site aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr est un outil important à destination des potentiels bénéficiaires pour s'informer sur les modalités d'aide et aux contribuables sur les modalités de calcul des redevances.

Tout au long de l'année, l'agence de l'eau illustre les enjeux de l'eau dans les domaines de la restauration des cours d'eau, des zones humides, la protection de la ressource et la lutte contre les pollutions, la sensibilisation, la formation d'élus et la coopération pour l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays défavorisés. Elle s'appuie, pour cela, sur ses sites internet, sa lettre d'information électronique devenue mensuelle en 2024, des dossiers web thématiques et via ses réseaux sociaux.

Des outils de communication multicanaux

Des vidéos : L'agence met à disposition de ses partenaires et de leurs publics des outils susceptibles de retenir l'attention de publics nouveaux. En 2024, elle réalise ou produit trente vidéos et webinaires. Les films sont accessibles en ligne sur la chaîne YouTube et sur l'espace multimédia de l'agence de l'eau.

Présente sur les réseaux sociaux.

La présence de l'agence sur les réseaux sociaux permet de renforcer la visibilité de ses actions et de celle de ses partenaires et d'être encore plus réactive sur l'actualité. Fin 2024, elle compte plus de 15 000 abonnés sur LinkedIn et plus 2 800 sur Facebook.

Enfin, quelques chiffres sur la chaîne YouTube : 285 films disponibles, 1 400 abonnés (soit 150 abonnés supplémentaires), 51 400 vues et plus de 2 200 heures de visionnage. De belles performances !

Chiffres

2,1 millions
d'euros d'aides
accordées à la
sensibilisation en 2024.

21 %
Progression du nombre
d'abonnés au compte
LinkedIn en 2024.
@LoireBretagne

83 130
visiteurs uniques
sur le site de l'agence.

53 971
visiteurs uniques sur le
site Aides et redevances.

41 communiqués
de presse.

163
sollicitations presse.

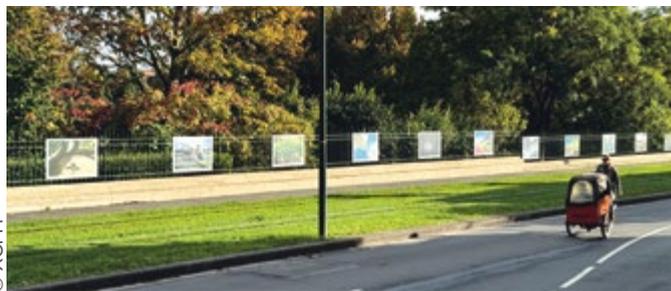
Les agences de l'eau s'exposent !

Les agences de l'eau célèbrent leurs 60 ans d'engagement avec l'exposition « L'eau, source de vies », déployée sur tout le territoire métropolitain.

À travers 19 photographies, l'exposition sensibilise les passants aux enjeux de l'eau et à son rôle essentiel pour la biodiversité et nos territoires. Rythmées sur trois thématiques principales : la beauté naturelle, la vie humaine et la biodiversité, les photos ont été réalisées par Charlotte Moutier et Benjamin Gremen du studio Instapades.

Dans le bassin Loire-Bretagne, l'exposition a été présentée à Orléans, Clermont-Ferrand et Rennes. Elle poursuit son voyage en 2025 à Tours, Morlaix, Bourges, La Flèche, mais également dans les gares SNCF dont Nantes et Poitiers. Un voyage au cœur de l'eau à ne pas manquer pour comprendre aussi les actions possibles pour préserver ce bien commun.

<https://lc.cx/Expo60Ans>



© XCPH

Un retour au SPACE après quelques années d'absence pour la délégation Armorique

Un stand partagé avec la direction régionale de l'agriculture et de la forêt de Bretagne.

Le salon international de l'élevage (SPACE) en Bretagne réunit 1 200 professionnels des différentes filières, des acteurs institutionnels, etc. 100 000 visiteurs environ sont attendus chaque année.

L'agence de l'eau a disposé d'un stand pendant quelques années en raison de son implication financière dans le programme de maîtrise des pollutions agricoles (PMPOA) puis des programmes de résorption (financement des unités de traitement du lisier de porc en particulier).

En 2024, compte tenu du soutien financier sans précédent aux mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) à la mesure de conversion à l'agriculture biologique (CAB), l'agence de l'eau a été accueillie au SPACE sur le stand du ministère de l'Agriculture.

Les 3 jours de présence au salon ont permis de renouer le contact avec un public composé de scolaires, de partenaires de la politique territoriale (animateurs de bassins versants) et d'agriculteurs quelque fois... en retraite. Il a donc fallu faire preuve de patience !

PAROLE À

© AELB



Christophe Brochier

Chargé de missions pôle numérique et politique de sensibilisation

« En 2024, l'agence de l'eau a engagé plus de 2,1 millions d'euros pour 171 dossiers d'aides à la sensibilisation. Ces actions accompagnent les politiques locales de l'eau, contribuent à la mobilisation des publics et à l'animation du débat ou au volet « eau » de l'éducation à l'environnement dans le cadre de conventions régionales.

2024 a également permis d'élaborer la stratégie et les modalités d'aide à la sensibilisation pour les années 2025 à 2030. Elle se réoriente au 12^e programme d'intervention en priorisant les cibles au premier rang desquelles figurent désormais les élus et les décideurs locaux. Il s'agit de favoriser la

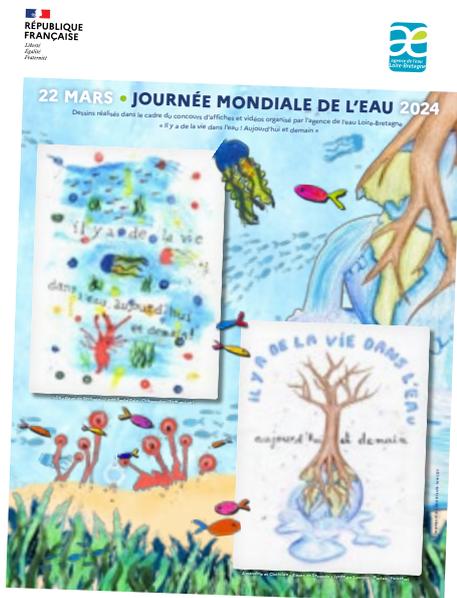
compréhension, la prise de conscience, l'évolution des comportements, la mobilisation et l'action des acteurs locaux dans leur diversité, au regard des enjeux prioritaires de leurs territoires. Pour autant, elle peut également viser des usagers et des riverains concernés par ces projets prioritaires, sans oublier le grand public et les scolaires. »

Concours scolaire « Il y a de la vie dans l'eau ! Aujourd'hui et demain »

En 2024, l'agence de l'eau renouvelle le concours d'affiches et vidéos à l'occasion de la journée mondiale de l'eau le 22 mars. Le concours invite les élèves et leurs enseignants des écoles, collèges et lycées du bassin Loire-Bretagne à mener une réflexion sur les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques en lien avec le changement climatique.

Parmi les 165 projets reçus, deux sont désignés lauréats pour composer l'affiche de sensibilisation à la Journée mondiale de l'eau. Les élèves mis à l'honneur sont une élève du lycée Émile Zola de Châteaudun (Eure-et-Loir) et deux élèves du lycée de Suscinio à Morlaix (Finistère). Des cérémonies sont organisées dans chacun des établissements primés pour féliciter les lauréats, leur remettre l'affiche du concours 2023 ainsi qu'un trophée.

Tous les deux ans, ce concours revient pour inspirer les établissements scolaires. Dès septembre 2025, les établissements scolaires sont invités à relever le défi en participant au concours pour célébrer la Journée mondiale de l'eau 2026. L'occasion de libérer la créativité des élèves tout en les sensibilisant aux grands enjeux environnementaux d'aujourd'hui !



En savoir plus

▶ <https://lc.cx/Concours-JME>

Plongez à la source et vivez l'immersion avec les nouvelles campagnes vidéo !

La campagne « À la source » des agences de l'eau revient avec 14 formats courts d'une minute, diffusés sur France TV, mettant en lumière des actions menées pour la préservation de l'eau à travers la métropole. En parallèle, la campagne de podcasts « En immersion » valorise les métiers de l'eau ainsi que les résultats concrets des initiatives soutenues par les agences. Objectif : sensibiliser le public en valorisant des actions de préservation de l'eau et l'adaptation au changement climatique.



- ▶ **Peut-on faire de l'agriculture avec juste de l'eau de pluie ?**
Sobriété en eau à Guipry-Messac (Ille-et-Vilaine) ;
<https://lc.cx/83rW6t>
- ▶ **L'industrie agroalimentaire peut-elle réutiliser ses eaux usées ?**
Réduction des pollutions de toutes origines au Fauët (Morbihan) ;
<https://lc.cx/sRpOdz>
- ▶ **Récupération et gestion de l'eau**
« Dans le bain de l'action » à la pépinière Javoy Plantes à Saint-Cyr-en-Val (Loiret) ;
<https://lc.cx/ScZgJp>
- ▶ **Les pros de l'eau à Orléans (Loiret) :**
Amélie Heuzé, chargée de mission industrie
<https://lc.cx/LL5ZE7>

LA CONNAISSANCE



Photo : Adobe stock - Teerawat

LA CONNAISSANCE DES MILIEUX au service de la restauration du bon état des eaux

Une situation stable dans le temps mais très différenciée selon les territoires

L'état d'une eau de surface - cours d'eau, plan d'eau, littoral et estuaire - se définit par son état écologique mettant au centre la qualité biologique et son état chimique. L'état s'intéresse à des substances ou famille de substances prioritaires d'intérêt européen. Les deux doivent être au moins « bons » pour que la masse d'eau puisse être déclarée en bon état. Pour une eau souterraine, le bon état est atteint lorsque son état quantitatif et son état chimique (en tenant compte de l'ensemble des substances chimiques) sont au moins « bons ».

Si les évaluations de l'état écologique réalisées montrent une situation plutôt stable dans le temps en particulier en raison de l'application du principe de l'élément le plus déclassant (voir ci-après), elle est très différenciée selon les territoires avec environ 24 % des cours d'eau en bon état écologique et 40 % en état moyen.

Les secteurs en bon ou très bon état se trouvent principalement à l'amont du bassin et dans la moitié ouest de la Bretagne. La région médiane présente un état nettement dégradé. En cause, une population parfois dense, une agriculture et une irrigation importantes et des étiages naturels faibles. Ces mêmes caractéristiques engendrent une situation critique en Loire-aval et côtiers vendéens mais également sur l'axe Loire entre Saint-Étienne et Nevers. Une nouvelle évaluation est en cours et sera publiée en 2025.

Comment se mesure l'état des eaux ?

L'état des eaux est déterminé par l'élément le plus déclassant. Un seul élément de qualité dégradé peut déclasser l'état. Les valeurs du bon état ne sont pas les mêmes pour un fleuve de plaine ou un torrent de montagne. C'est pourquoi des sites de référence servent d'étalon pour définir les seuils du bon état. L'état écologique se mesure à partir de 4 indices de l'état biologique de l'eau et 21 paramètres de l'état physico-chimique.

L'état chimique des eaux de surface correspond à l'état de 53 substances ou familles de substances prioritaires dont les valeurs de bon état sont définies au niveau européen. La masse d'eau est l'unité d'évaluation. C'est une unité hydrographique ou hydrogéologique cohérente. Ses caractéristiques relativement homogènes permettent de lui définir un même objectif.

Chiffres

1 440

stations de surveillance de l'état des eaux dont 1 003 sur les cours d'eau, 362 pour les eaux souterraines, 34 pour les plans d'eau, 25 sur les eaux côtières et 16 sur les estuaires.

5 millions

de nouvelles données intégrées dans la banque des données (OSUR).

21,5 %

des stations du réseau de contrôle de surveillance (RCS)

indiquent un bon état ou très bon état écologique des cours d'eau, une amélioration d'environ 2,5 % par rapport à 2023.

Zoom sur la qualité des eaux :

<https://lc.cx/ZoomQualiteEau>

SURVEILLANCE DE L'ÉTAT DES EAUX

Le programme de surveillance évalue l'état des eaux et suit son évolution. Tous les milieux sont concernés : eaux de surface continentales, littorales et souterraines. En Loire-Bretagne, la qualité des eaux et le suivi des actions s'observent à partir de plus de 3 500 stations de mesures.

Le programme de surveillance 2022-2027 de la directive cadre sur l'eau

Le programme de surveillance définit, par station de mesures, la fréquence du suivi, les paramètres de suivis (quantité, physico-chimie, chimie, éléments biologiques) et le type de suivis (état général des eaux, eaux risquant de ne pas atteindre le bon état...).

Ce programme peut être réalisé soit par l'agence de l'eau (en maîtrise d'ouvrage), soit par des partenaires comme l'Office français de la biodiversité (OFB) et ses laboratoires d'hydrobiologie.

De nombreux contrôles et audits sont réalisés pour garantir la qualité des données. Le coût de la surveillance en maîtrise d'ouvrage de l'agence de l'eau (via ses marchés publics) s'élève à 7,5 millions d'euros par an.

Afin de garantir un niveau de qualité optimal des données, l'agence réalise des actions d'audit et de concertation en s'appuyant sur les services régionaux de l'OFB ou à l'aide d'un marché public d'audits mutualisé entre les agences de l'eau.

<https://lc.cx/ProgrammeSurveillanceLB-22-27>

Le suivi des actions

En 2024, l'agence a poursuivi son soutien technique et financier auprès d'acteurs locaux pour l'évaluation des travaux de reconquête de la qualité des eaux et des milieux mis en œuvre dans les territoires. L'objectif est d'effectuer des mesures avant et après travaux. Ces aides sont principalement versées à des maîtres d'ouvrage dans le cadre de contrats territoriaux et Sage ou pour des suivis départementaux (fédérations de pêche, conseils départementaux). L'agence a également accompagné quelques opérations de suivis thermiques et/ou de débit en continu, avec une haute fréquence d'acquisition de données. Un diagnostic affiné pourra être établi à moyen terme, afin de mieux comprendre le fonctionnement de ces milieux très sensibles au dérèglement climatique et d'orienter les actions. Le montant annuel d'aides versées est de 2,7 millions d'euros.

PAROLE À

© AELB



Anne Colmar

Chargée de la surveillance et de l'évaluation de l'état des eaux et des milieux littoraux

Des études riches d'enseignements réalisées par l'Ifremer

« Depuis plus de 20 ans, la coopération entre l'Ifremer et l'agence de l'eau permet d'assurer une partie de la surveillance DCE et d'améliorer la connaissance des eaux littorales et du milieu marin. Le 18 novembre 2024, les résultats des études menées dans ce cadre ont été valorisées à Nantes auprès de membres du comité de bassin ou de collectivités, de techniciens de SAGE, de chercheurs, etc. Les études présentées portaient sur des sujets historiques comme l'eutrophisation, les contaminations microbiologiques ou chimiques, mais également sur des sujets plus émergents comme la biodiversité, la restauration des habitats ou le dérèglement climatique. Cette journée s'est clôturée par un échange sur les perspectives d'amélioration des connaissances dont la définition des besoins en apport d'eau douce des espaces littoraux, la compréhension de l'écologie des phytoplanctons, la détection et l'impact des contaminants, et la restauration des écosystèmes. Enfin, quatre points transversaux ont été abordés :

- les incertitudes et évolutions introduites par le dérèglement climatique ;
- la nécessité de décloisonner les milieux marins et terrestres ;
- l'inclusion des sciences sociales dans le cadre des études scientifiques ;
- les apports des intelligences artificielles qui ouvrent de nombreuses perspectives. »

L'ÉTAT DES LIEUX

En 2024, début de la concertation technique

L'état des lieux est une étape essentielle des cycles de la directive cadre européenne (DCE). Par la détermination du risque de non-respect des objectifs environnementaux (RNROE), résultant du croisement entre l'état des eaux et les pressions qui s'y exercent, il identifie les pressions significatives sur lesquelles des actions de reconquête de la qualité des eaux devront être menées.

En amont de la réalisation de l'état lui-même, une phase de concertation locale est indispensable pour affiner les résultats de l'état des lieux et être bien en adéquation avec la réalité des territoires. Pour le bassin Loire-Bretagne, cette étape de coconstruction a débuté en décembre 2024 et se poursuivra jusqu'en mars 2025. La concertation s'appuie sur les secrétariats techniques locaux (STL), composés des délégations de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la DREAL et l'OFB. Ces STL organisent et assurent le bon déroulé de cet exercice. Une appropriation efficace des résultats par tous nos partenaires facilitera la construction du futur programme de mesures et les plans d'actions opérationnels territorialisés qui en découleront.

Pour accompagner cette concertation, des webinaires ont été réalisés début décembre 2024 pour présenter aux partenaires locaux les méthodes et données disponibles. L'outil permettant de centraliser tous ces avis et de présenter les résultats se nomme Cyclope.

<https://lc.cx/EtatDesLieux2025>



Sentinelle acte : un nouvel outil de marqueurs biologiques

Lauréat d'un appel à projets lancé par l'OFB, ce projet de l'université Clermont Auvergne vise à développer une batterie d'outils écotoxicologiques pour optimiser la surveillance sur les milieux et améliorer l'évaluation de l'état écologique des eaux. Les agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne en sont partenaires.

Connaissance environnementale, recherche et innovation

Les partenariats et les aides financières en faveur de la connaissance environnementale, la recherche et l'innovation, permettent de renforcer l'efficacité des actions.

S'associer pour optimiser l'effort de connaissance

Les partenariats avec d'autres organismes publics permettent de réduire les coûts et d'optimiser l'effort de connaissance. Ainsi, le système d'information et de gestion des eaux souterraines s'appuie sur une coopération financière et technique avec le BRGM. Le partenariat entre l'Ifremer et les agences de l'eau a été renouvelé jusqu'à 2030, pour la surveillance et la production de connaissances sur les milieux marins et les eaux littorales. Des partenariats qui démultiplient les moyens au service de la connaissance.

Soutenir la recherche et l'innovation

7 projets de recherche opérationnelle ont été soutenus en 2024, pour un montant d'aide de 397 000 euros, dont :

- la quantification des microplastiques ingérés par les poissons d'eau douce, projet porté par Human Initiatives for Animals ;
- le développement de nouvelles techniques pour mieux appréhender le niveau de pollution de l'eau à l'aide de biomarqueurs (projet Sentinelle Acte) par l'université de Clermont Auvergne.

En 2024, deux dossiers répondant à l'appel à initiatives pour la lutte contre les macrodéchets ont été accompagnés pour un montant de 438 000 euros. Ces aides accompagnent directement des projets innovants. En parallèle, 3 colloques scientifiques ont été financés pour un montant d'aide de 41 000 euros.

La connaissance environnementale au profit des usages sensibles du littoral

112 000 euros d'aides ont concerné l'élaboration ou la mise à jour des profils de baignade et des études de vulnérabilité conchylicole et pêche à pied.

LES MOYENS



Photo : Adobe Stock - ivan

MOBILISER pour agir

Plan d'action handicap

En 2024, l'agence de l'eau a réaffirmé son engagement sur cette dimension et ambitionne de devenir une agence toujours plus inclusive en renouvelant son plan d'action handicap pour les années 2024-2026.

À travers cet accord négocié avec les organisations syndicales, l'agence souhaite accélérer son effort en faveur des personnes en situation de handicap. Depuis 2010, elle mène une politique volontariste sur le sujet et va au-delà de l'obligation d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés en s'appuyant sur des établissements du secteur protégé et adapté.

Cet accord vient en complémentarité des accords « lutte contre les discriminations », « égalité Femme/Homme » et « accessibilité » et participe à l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail des agents de l'établissement.

Séminaire de l'ensemble des agents : une journée anniversaire

Ce séminaire était placé sous le signe des 60 ans de la loi sur l'eau de 1964, date de la création de la gestion par bassin hydrographique, des instances de bassin et des agences de l'eau. Cette journée anniversaire a ainsi réuni 260 participants (244 en 2022) dans le cadre ensoleillé du château de la Ferté-Saint-Aubin le 25 juin 2024.

Ce temps fort s'est déroulé en 2 temps. Le matin, des sorties terrain ont été l'occasion pour chacun de mieux connaître et découvrir concrètement les actions réalisées avec la participation financière (ou le partenariat) de l'agence de l'eau. Puis, l'après-midi était consacré à une rétrospective vivante sur les 60 ans de la loi sur l'eau mêlant interventions, improvisations théâtrales et présentations.



© Tiphaine Delauzun photographe

Chiffres

Plafond d'ETPT* :

296,46

Taux de consommation
des ETPT* :

98,65 %

* ETPT : Equivalent temps plein travaillé

Budget formation :
(comptes exécutés 2023)

171 579 €

Chiffres ISO 14001

25 466 kg

(dont 7 308 kg en 2024)

Réduction d'émission de
CO₂ constatée depuis l'installa-
tion de bornes électriques.

Mobilité douce

les vélotaffeurs ont parcouru

80 825 km

et ont permis d'économiser
7 000 kg de CO₂

Électricité

-29,8 % depuis 2012
Gaz

-36,81 % depuis 2010

L'agence labellisée « employeur partenaire des sapeurs-pompiers »

Jeudi 10 octobre 2024, au château de Chamerolles, l'agence de l'eau Loire-Bretagne s'est vu remettre le label « employeur partenaire des sapeurs-pompiers » par le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Loiret.

Ce label, attribué à l'agence pour une durée de 3 ans, est destiné à valoriser les employeurs, publics et privés, qui adhèrent à la démarche d'engagement citoyen des sapeurs-pompiers volontaires et s'y associent par la voie conventionnelle. Pour encourager le développement du volontariat des sapeurs-pompiers, une convention a été signée avec le SDIS.

Les dispositions de cette convention permettent à l'un des agents, Rémy Lionnais (chargé d'interventions à la délégation Centre-Loire), engagé en tant que sapeur-pompier volontaire, de bénéficier d'autorisations d'absence en cas d'interventions. « *Être utile pour les autres, aider le collectif sont les valeurs essentielles.* »

BILAN FINANCIER

RÉALISATION DU BUDGET

(en millions d'euros)

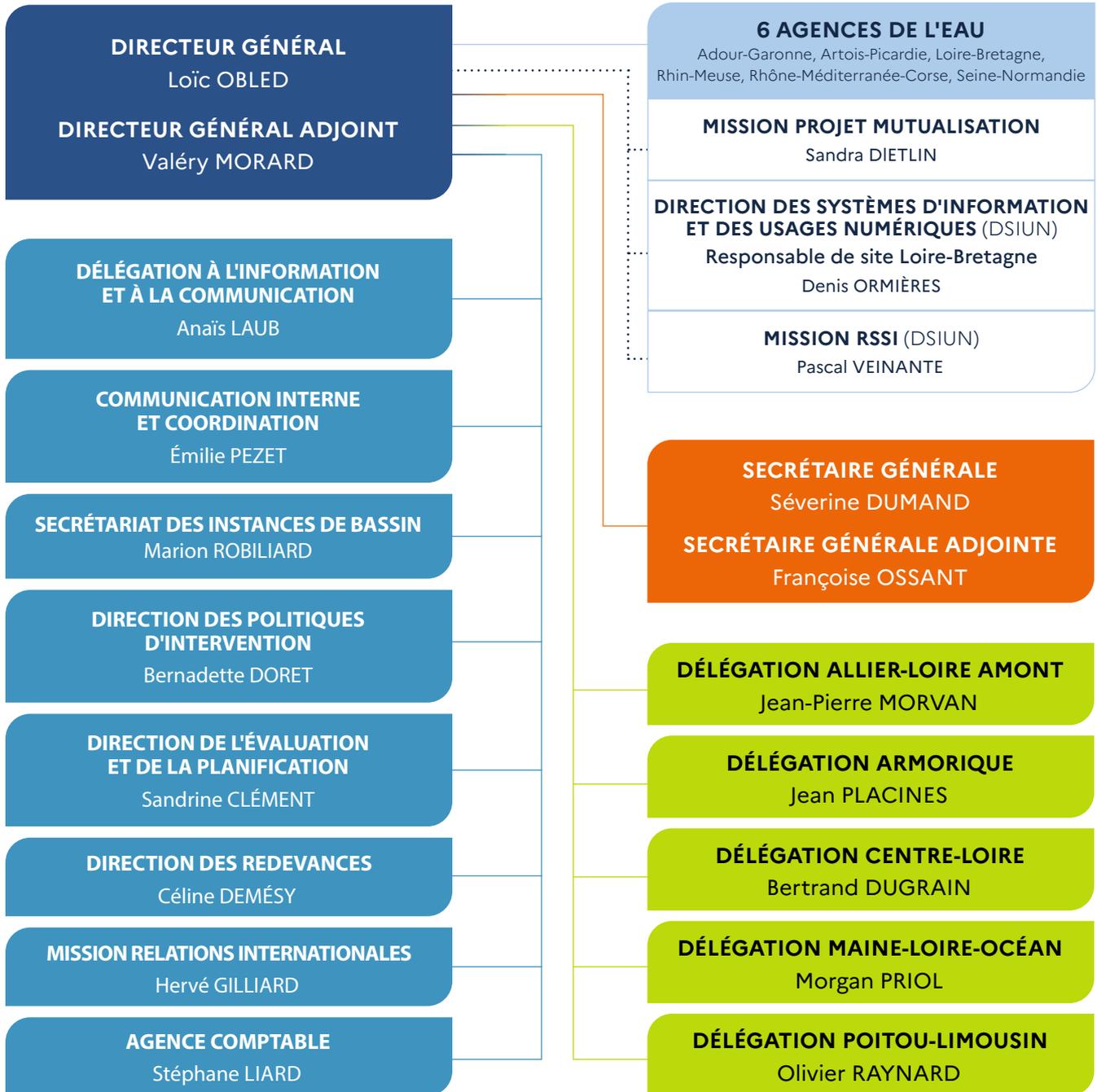
	Autorisation d'engagement (AE)		Crédits de paiement (CP)		Recettes	
	Exécution 2024	Taux d'exécution	Exécution 2024	Taux d'exécution	Exécution 2024	Taux d'exécution
Interventions	484,21	99 %	340,18	100 %	Redevances	397,17 102 %
Investissement	4,25	75 %	3,87	67 %	Autres recettes	3,71 124 %
Fonctionnement	9,75	90 %	6,61	61 %	Recettes fléchées	27,50 67 %
Personnel	24,44	96 %	24,44	96 %		
Contributions	60,66	100 %	60,66	100 %		
TOTAL	583,31		435,75			428,38

L'accessibilité à la portée de tous à l'agence

L'agence de l'eau Loire-Bretagne renforce son engagement en faveur de l'accessibilité numérique en mettant en place un plan d'action pluriannuel et en partageant des bonnes pratiques pour rendre ses documents et contenus accessibles à tous. L'objectif est d'adapter les contenus pour qu'ils soient compréhensibles et consultables par les personnes en situation de handicap. L'agence vise ainsi à respecter le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et d'amélioration continue de l'ensemble des supports numériques : sites internet, intranet, extranet, applications mobiles et progiciels ainsi que des contenus qui y sont publiés. Pour cela, un réseau spécifique « accessibilité numérique » a été créé au sein de l'agence avec des référents dans les différentes délégations et services. Il a pour mission d'assurer la prise en compte de l'accessibilité numérique et de diffuser les bonnes pratiques au sein des directions/délégations. Aujourd'hui, les sites internet de l'agence ont un très bon niveau d'accessibilité même s'ils sont partiellement conformes. Le schéma pluriannuel d'accessibilité numérique 2022-2024 précise chaque année le plan d'action.

Il est publié sur le site [agence.eau-loire-bretagne.fr](https://lc.cx/Accessibilité).

<https://lc.cx/Accessibilité>



L'AGENCE DE L'EAU Loire-Bretagne

L'agence de l'eau Loire-Bretagne est un acteur public de référence, totalement dédié à la mise en œuvre de la politique de l'eau. Experte de l'eau au service des collectivités, des acteurs économiques et agricoles, elle a pour mission de les aider à la fois à utiliser l'eau de manière rationnelle et à lutter contre les pollutions et dégradations des milieux aquatiques.

Pour agir, elle perçoit des **redevances** pour pollution et pour prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques auprès des usagers de l'eau. L'argent ainsi collecté est **redistribué** aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations... **pour des actions de préservation des milieux aquatiques** : modernisation de stations d'épuration, protection de captage d'eau, renaturation de cours d'eau dégradés, protection de zones humides, réduction des rejets de produits toxiques... L'agence permet ainsi un développement durable des activités humaines.

L'agence encourage les acteurs d'un même bassin versant (rivière, baie, nappe) à s'engager dans des démarches communes de gestion de l'eau (Sage, contrat de rivière, de baie) pour concilier les usages (eau potable, irrigation, loisirs) et la préservation des milieux. Elle apporte son expertise aux acteurs de la gestion de l'eau par des conseils, de l'animation, des actions de sensibilisation.

Elle dispose en outre d'une **connaissance** sans équivalent de l'eau et des enjeux associés pour les territoires.

L'agence organise la **concertation** entre les collectivités territoriales, les usagers et l'État sur la politique de l'eau et s'appuie sur le comité de bassin Loire-Bretagne, où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau.

Ses activités s'exercent à l'échelle des bassins hydrographiques. Une géographie naturelle, une communauté de l'eau fédérée autour d'intérêts communs et aujourd'hui, plus que jamais du fait des effets du dérèglement climatique, d'un défi partagé.

SIÈGE AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

9 avenue Buffon CS 36339, 45063 ORLÉANS CEDEX 2
02 38 51 73 73 • contact@eau-loire-bretagne.fr



5 DÉLÉGATIONS AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts,
Site Marmilhat sud CS 40039, 63370 LEMPDES
04 73 17 07 10 • allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle, Esp. Keraia Bât. B
18 rue du Sabot, 22400 PLOUFRAGAN
02 96 33 62 45 • armorique@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon CS 36339, 45063 ORLÉANS CEDEX 2
02 38 51 73 73 • centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

Site de Nantes (dép. 44, 49, 85)
1 rue Eugène Varlin CS 40521, 44105 NANTES CEDEX 1
02 40 73 06 00 • mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
Site du Mans (dép. 49, 50, 53, 61, 72)
17 rue Jean Grémillon CS 12104, 72021 LE MANS CEDEX 2
02 43 86 96 18 • mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette CS 20040, 86282 SAINT-BENOIT CEDEX
05 49 38 09 82 • poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr